

DELIBERATION

N° 2020 -02

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

BUDGET 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL,

- Vu la loi 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu le décret n°2008-1404 du 19 décembre 2008 relatif à l'activité des caisses de crédit municipal ;
- Vu l'article L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article D.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article R.514-23 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 ;
- Vu la délibération n°2019-57 relative au budget primitif 2020 ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Le budget pour l'année 2020 est modifié et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 25 750 854 €
- Recettes : 30 728 001 €
- Résultat de la section de fonctionnement : 4 977 147 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 7 429 068 €
- Recettes : 8 451 565 €
- Résultat de la section d'investissement : 1 022 497 €

Conformément aux tableaux récapitulatifs ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHARGES				
Chapitre	Libellé	BP 2020	Proposition DM	BP suite DM 1
002	Dépenses Imprévues	1 000 000		1 000 000
60	Achats	236 600		236 600
61	Frais de personnel	8 909 427	144 652	9 054 079
62	Impôts et taxes	1 209 067		1 209 067
63	Travaux, fournitures et services	5 042 562	138 000	5 180 562
64	Transports et déplacements	22 500		22 500
65	Opérations sociales	513 549		513 549
66	Frais divers de gestion	649 060	36 000	685 060
67	Frais financiers	2 092 303	25 500	2 117 803
68	Dotations amortissements et provisions	3 454 418	87 150	3 541 568
69	Impôt sur les sociétés	2 000 000		2 000 000
87	Pertes et profits	190 066		190 066
SOUS-TOTAL		25 319 552	431 302	25 750 854
Excédent de fonctionnement		5 510 437		4 977 147
TOTAL		30 829 989	431 302	30 728 001

PRODUITS				
Chapitre	Libellé	BP 2020	Proposition DM	BP suite DM 1
70	Produits des prêts	17 070 194		17 070 194
71	Subventions	346 000		346 000
73	Charges récupérées	4 749 417		4 749 417
76	Produits accessoires	2 850 678		2 850 678
77	Produits financiers	5 447 310	- 790 000	4 657 310
78	Reprises amort./provisions	106 390	688 012	794 402
87	Pertes et profits	260 000		260 000
TOTAL		30 829 989	- 101 988	30 728 001

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHARGES				
Chapitre	Libellé	BP 2020	Proposition DM	BP suite DM 1
10	Dotation	-		
12	Report à nouveau	-		
15	Provisions	1 618 000	688 012	2 306 012
16	Emprunts pour investissement	-		-
20	Immobilisations incorporelles	196 000		196 000
21	Immobilisations corporelles	2 409 000		2 409 000
23	Immobilisations en cours	2 380 000		2 380 000
26	Titres de participation	22 038		22 038
27	Dépôts et cautionnements	116 018		116 018
SOUS-TOTAL		6 741 056	688 012	7 429 068
Excédent d'investissement		2 243 799	- 688 012	1 022 497
TOTAL		8 984 855	-	8 451 565

PRODUITS				
Chapitre	Libellé	BP 2020	Proposition DM	BP suite DM 1
10	Dotations	340 000		340 000
11	Réserves	-		-
15	Provisions	-		-
16	Emprunts pour investissement	-		-
20	Amortissements immobilisations incorporelles	449 119		449 119
21	Amortissements immobilisations corporelles	2 585 299		2 585 299
23	Reprises avance	-		-
26	Provision pour dépréciation	-		-
27	Dépôts et cautionnements	100 000		100 000
SOUS-TOTAL		3 474 418	-	3 474 418
Excédent de fonctionnement		5 510 437	-	4 977 147
TOTAL		8 984 855	-	8 451 565

Article 2 : Le Directeur général du Crédit Municipal de Paris est autorisé à procéder par virement de crédits à tout transfert de crédit d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3 : Le Directeur Général de Crédit Municipal de Paris est autorisé à contracter, mobiliser et renégocier les produits de court ou long terme nécessaires au refinancement de l'activité de prêt sur gages (refinancement interbancaire ou titres de créances négociables).

Le Vice-président,



Bernard GAUDILLERE

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Charges	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2	Produits	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2
Fonctionnement	25 319 552,00	431 302,00	25 750 854,00	Fonctionnement	30 829 989,00	-101 988,00	30 728 001,00
02 : Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	69 : Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00
60 : Achats	236 600,00	0,00	236 600,00	70 : Produits des opérations de prêts	17 070 194,00	0,00	17 070 194,00
61 : Frais de personnel	8 909 427,00	144 652,00	9 054 079,00	71 : Subventions	346 000,00	0,00	346 000,00
62 : Impôts et taxes	1 209 067,00	0,00	1 209 067,00	73 : Charges récupérées (liées opérations bancaires)	4 749 417,00	0,00	4 749 417,00
63 : Travaux, fournisseurs et services extérieurs	5 042 562,00	138 000,00	5 180 562,00	76 : Produits accessoires	2 850 678,00	0,00	2 850 678,00
64 : Transports et déplacements	22 500,00	0,00	22 500,00	77 : Produits financiers	5 447 310,00	-790 000,00	4 657 310,00
65 : Opérations sociales	513 549,00	0,00	513 549,00	78 : Reprises sur amortissements et provisions	106 390,00	688 012,00	794 402,00
66 : Frais divers de gestion	649 060,00	36 000,00	685 060,00	87 : Pertes et profits	260 000,00	0,00	260 000,00
67 : Frais financiers	2 092 303,00	25 500,00	2 117 803,00				
68 : Dotation aux amortissements et aux provisions	3 454 418,00	87 150,00	3 541 568,00				
69 : Impôts sur les bénéfices	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00				
87 : Pertes et profits	190 066,00	0,00	190 066,00				
TOTAL DES DEPENSES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL(1)	25 319 552,00	431 302,00	25 750 854,00	TOTAL DES RECETTES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL(2)	30 829 989,00	-101 988,00	30 728 001,00
RESULTAT PREVISIONNEL : Bénéfice (3) = (2) - (1)	5 510 437,00		4 977 147,00	RESULTAT PREVISIONNEL : Perte (4) = (1) - (2)		533 290,00	
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	30 829 989,00	431 302,00	30 728 001,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	30 829 989,00	431 302,00	30 728 001,00

TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGÉ

Emplois	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2	Ressources	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2
Insuffisance d'auto-financement	0,00	1 221 302,00	0,00	Capacité d'auto-financement	8 708 465,00	0,00	7 487 163,00
Investissement	5 123 056,00	0,00	5 123 056,00	Investissement	440 000,00	0,00	440 000,00
10 : Dotation	0,00	0,00	0,00	10 : Dotation	340 000,00	0,00	340 000,00
15 : Provisions Passif	0,00	0,00	0,00	11 : Réserves	0,00	0,00	0,00
16 : Emprunts P/ Investissements	0,00	0,00	0,00	15 : Provisions	0,00	0,00	0,00
20 : Immobilisations incorporelles	196 000,00	0,00	196 000,00	16 : Emprunts pour investissements	0,00	0,00	0,00
21 : Immobilisations corporelles	2 409 000,00	0,00	2 409 000,00	23 : Amortissements des immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
23 : Immobilisations en cours	2 380 000,00	0,00	2 380 000,00	26 : titres de participation	0,00	0,00	0,00
26 : Titres de participation et de filiales	22 038,00	0,00	22 038,00	27 : dépôts et cautionnements	100 000,00	0,00	100 000,00
27 : Dépôts et cautionnements	116 018,00	0,00	116 018,00	87 : Pertes et profits	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS DECAISSABLES (5)	5 123 056,00	1 221 302,00	5 123 056,00	TOTAL DES RESSOURCES ENCAISSABLES (6)	9 148 465,00	0,00	7 927 163,00
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)	4 025 409,00		2 804 107,00	PRELEVEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6)		1 221 302,00	

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chgt Dec	Charges	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2	N° des postes	Pd Fin	Produits	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2
02											
022	X	Dépenses imprévues Dépenses Imprévues	1 000 000,00 1 000 000,00	0,00 0,00	1 000 000,00 1 000 000,00	69 699200	X	Impôts sur les bénéfices Produits - Fiscalisation des Bonis	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
60											
602100	X	Achats Fournitures de bureau	236 600,00 14 000,00	0,00 0,00	236 600,00 14 000,00	70 700000	X	Produits des opérations de prêts Intérêts et droits sur gages corporels	17 070 194,00 14 600 076,00	0,00 0,00	17 070 194,00 14 600 076,00
602200	X	Produits alimentaires	115 000,00	0,00	115 000,00	700010	X	Intérêts sur vente de gages	583 689,00	0,00	583 689,00
602300	X	Fournitures informatiques	16 000,00	0,00	16 000,00	702000	X	Intérêts sur prêts aux fonctionnaires et	0,00	0,00	0,00
602400	X	Carburant	1 000,00	0,00	1 000,00	703000	X	Frais de dossier sur prêts	0,00	0,00	0,00
602500	X	Fournitures d'ateliers	15 000,00	0,00	15 000,00	705100	X	Intérêts de retard des prêts contentieux	0,00	0,00	0,00
602600	X	Fournitures d'entretiens	9 600,00	0,00	9 600,00	705200	X	Pénalités de retard des prêts contentieux	723 940,00	0,00	723 940,00
602800	X	Fournitures Diverses	66 000,00	0,00	66 000,00	705210	X	Pénalités de retard -vente	236 355,00	0,00	236 355,00
						707100	X	Droits sur adjudications	926 134,00	0,00	926 134,00
61											
612000	X	Frais de personnel Rémunération du personnel	8 909 427,00 6 214 072,00	144 652,00 0,00	9 054 079,00 6 214 072,00	71 711000	X	Subventions Autres subventions	346 000,00 346 000,00	0,00 0,00	346 000,00 346 000,00
617100	X	U.R.S.S.A.F.	1 413 010,00	0,00	1 413 010,00	711100	X	Autres aides	0,00	0,00	0,00
617200	X	C.N.R.A.C.L.	577 052,00	0,00	577 052,00						
617210	X	R.A.F.P.	21 314,00	0,00	21 314,00						
617220	X	A.T.I.A.C.I.	8 217,00	0,00	8 217,00						
617230	X	C.N.R.A.C.L. PAT RETRO	0,00	0,00	0,00						
617300	X	I.R.C.A.N.T.E.C.	154 354,00	0,00	154 354,00						
617400	X	Manuelle Santé	0,00	0,00	0,00						
617401	X	Prévoyance Maintien de Salaire	0,00	0,00	0,00						
617500	X	Pension Civile Personnel Détaché	194 700,00	0,00	194 700,00						
618100	X	Cotisation A.S.S.E.D.I.C. Pôle Emploi	0,00	0,00	0,00						
618200	X	Fonds de solidarité et 1% primes	0,00	0,00	0,00						
618300	X	Autres charges sociales	2 500,00	0,00	2 500,00						
619000	X	Autres frais de personnel	35 000,00	0,00	35 000,00						
619110	X	Frais de formation professionnelle	200 000,00	0,00	200 000,00						
619200	X	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00						
619220	X	Rémunération-Suivi personnel CMP-Banque	0,00	144 652,00	144 652,00						
619300	X	Chèques Restaurant	15 000,00	0,00	15 000,00						
619400	X	Remboursement RAIIP	59 208,00	0,00	59 208,00						
619600	X	Centre d'Actions Sociales	0,00	0,00	0,00						

COMpte DE RESULTAT

75004 PARIS

Crédit municipal de Paris



N° des postes	Chg Desc	Charges	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2	N° des postes	Pd Einc	Produits	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2
619700	X	Frais Habilleme du Personnel	15 000,00	0,00	15 000,00						
619800	X	CNP	0,00	0,00	0,00						
619900	X	proxima	0,00	0,00	0,00						
62		Impôts et taxes	1 209 067,00	0,00	1 209 067,00	73		Charges récupérées (liées opérations)	4 749 417,00	0,00	4 749 417,00
620000	X	Contribution Economique Territoriale	25 000,00	0,00	25 000,00	731000	X	Recouvrement de prestations sur prêts sur	2 023 715,00	0,00	2 023 715,00
620100	X	Taxe sur les salaires	629 995,00	0,00	629 995,00	731010	X	Droits de Garde - vente	79 307,00	0,00	79 307,00
620300	X	Taxe d'apprentissage	53 592,00	0,00	53 592,00	731020	X	Droits de garde Expertises	1 902,00	0,00	1 902,00
620800	X	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	731100	X	Recouvrement de prestations sur ventes de	1 800 817,00	0,00	1 800 817,00
624000	X	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	731200	X	Recouvrement de prestations sur CCART	588 750,00	0,00	588 750,00
624400	X	Vignette auto	0,00	0,00	0,00	731250	X	Pénalités de retard CCART	0,00	0,00	0,00
629100	X	Taxe sur véhicules de société	0,00	0,00	0,00	731300	X	Brochures et publications	0,00	0,00	0,00
629200	X	Contribution des institutions financières	262 780,00	0,00	262 780,00	731400	X	Frais préparation vente	162 974,00	0,00	162 974,00
629800	X	Taxe sur la valeur ajoutée	0,00	0,00	0,00	731500	X	Frais de poinçon de garantie	0,00	0,00	0,00
629900	X	Autres impôts	29 300,00	0,00	29 300,00	731600	X	Entrée Galerie	0,00	0,00	0,00
629910	X	Droit de garantie	0,00	0,00	0,00	736000	X	Recouvrement de frais d'affranchissement	35 000,00	0,00	35 000,00
629920	X	Taxes foncières	41 300,00	0,00	41 300,00	738000	X	Recouvrement de frais de poursuites	0,00	0,00	0,00
629930	X	Taxes sur les bureaux	148 100,00	0,00	148 100,00	739000	X	Autres charges récupérées	0,00	0,00	0,00
629940	X	C3S	19 000,00	0,00	19 000,00	739100	X	Récupération de frais de garantie	0,00	0,00	0,00
629950	X	Condamnations pécuniaires	0,00	0,00	0,00	739200	X	Assurances CCART	56 952,00	0,00	56 952,00
						739900	X	Autres charges récupérables liés aux	0,00	0,00	0,00
63		Travaux, fournisseurs et services	5 042 562,00	138 000,00	5 180 562,00	76		Produits accessoires	2 850 678,00	0,00	2 850 678,00
630000	X	Location de matériel	26 800,00	0,00	26 800,00	763000	X	Locations d'immeubles	2 284 487,00	0,00	2 284 487,00
630100	X	Location de véhicules	6 700,00	0,00	6 700,00	763100	X	Location CMP-Banque	25 698,00	0,00	25 698,00
631000	X	Maintenance des matériels	279 200,00	0,00	279 200,00	765000	X	Locations diverses	24 000,00	0,00	24 000,00
631100	X	Réparation des matériels	22 400,00	0,00	22 400,00	769300	X	Autres charges récupérables (liées à des frais	151 000,00	0,00	151 000,00
631200	X	Entretien et Petits Travaux Bâtiments	2 000,00	0,00	2 000,00	769350	X	Récupération Charges Locatives	283 310,00	0,00	283 310,00
631300	X	Ménage	0,00	0,00	0,00	769400	X	AUTRES CHARGES	0,00	0,00	0,00
631400	X	Interventions diverses	38 600,00	0,00	38 600,00	769500	X	Autres Charges récupérées-Personnel	0,00	0,00	0,00
631500	X	Entretien du téléphone	27 000,00	0,00	27 000,00	769800	X	Autres charges récupérables-CMP-Banque	7 458,00	0,00	7 458,00
631600	X	Entretien Sécurité	120 000,00	0,00	120 000,00	769810	X	Charges Personnels Récupérées	37 030,00	0,00	37 030,00
631700	X	Entretien des photocopieuses	29 200,00	0,00	29 200,00	769900	X	Autres charges récup	0,00	0,00	0,00
631800	X	Entretien de l'informatique	1 136 300,00	134 000,00	1 270 300,00	769901	X	Récupération téléphonique	20 000,00	0,00	20 000,00
633000	X	Peut matériel et outillage	99 200,00	0,00	99 200,00	769902	X	Récupération publications	0,00	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2	N° des postes	Pdt Enc	Produits	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2
634000	X	Electricité	112 000,00	0,00	112 000,00	769903	X	Produits sur conférences	0,00	0,00	0,00
634100	X	Eau et assainissement	40 000,00	0,00	40 000,00	769904	X	Récupération sur réalisation de gages	0,00	0,00	0,00
634200	X	Gaz	0,00	0,00	0,00	769905	X	Récupération des frais sur CCAAT	16 063,00	0,00	16 063,00
634300	X	Chauffage	179 000,00	0,00	179 000,00	769906	X	Récupération des frais sur Expertises	1 632,00	0,00	1 632,00
635000	X	Location d'immeuble et charges locatives	10 000,00	0,00	10 000,00						
636100	X	Prestations de service liées à l'exploitation	0,00	0,00	0,00						
636200	X	Charges rattachées par CMP-Banque	18 109,00	0,00	18 109,00						
636300	X	Frais photos	29 500,00	0,00	29 500,00						
636400	X	Frais de déménagements	1 200,00	0,00	1 200,00						
636500	X	Prestation de service informatique	110 040,00	0,00	110 040,00						
636600	X	Gardiennage	360 000,00	0,00	360 000,00						
636700	X	Ménage	165 000,00	0,00	165 000,00						
636800	X	Autres prestations de service	577 730,00	0,00	577 730,00						
637000	X	Droit de prise	926 863,00	0,00	926 863,00						
637100	X	Vacations des commissaires priseurs	0,00	0,00	0,00						
637110	X	Vacation Expertises	2 500,00	0,00	2 500,00						
637120	X	Vacation commissaires priseurs vente	42 000,00	0,00	42 000,00						
637200	X	Correspondants locaux	0,00	0,00	0,00						
637300	X	Honoraires Audit et Conseil	8 000,00	0,00	8 000,00						
637310	X	Honoraires avocats	101 070,00	0,00	105 070,00						
637320	X	Honoraires des commissaires aux comptes	116 280,00	0,00	116 280,00						
637330	X	Honoraires conseil en publicité	0,00	0,00	0,00						
637340	X	Honoraires des architectes	0,00	0,00	0,00						
637350	X	Frais de garantie	48 000,00	0,00	48 000,00						
638100	X	Assurance bâtiments	28 100,00	0,00	28 100,00						
638200	X	Assurances transports	750,00	0,00	750,00						
638300	X	Assurances responsabilité civile	17 760,00	0,00	17 760,00						
638500	X	Assurance multi-risques	0,00	0,00	0,00						
638800	X	Assurances globale de banques	255 460,00	0,00	255 460,00						
638900	X	Autres assurances	105 800,00	0,00	105 800,00						
64		Transports et déplacements	22 500,00	0,00	22 500,00	77		Produits financiers	5 447 310,00	-790 000,00	4 657 310,00
640000	X	Transport du personnel	0,00	0,00	0,00	770100	X	Intérêts - titres de placement	0,00	0,00	0,00
641000	X	Voyages et déplacements	18 900,00	0,00	18 900,00	770110	X	Intérêts Neu CT	1 169 818,00	0,00	1 169 818,00
642000	X	Transports de fonds	0,00	0,00	0,00	770130	X	Intérêts Neu MTN ACQUIS	0,00	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

75004 PARIS

Crédit municipal de Paris



N° des postes	Chg Des	Charges	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2	N° des postes	Pub Ene	Produits	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2
644000	X	Transports de gages	0,00	0,00	0,00	770200	X	Etallement primes - titres de placement	0,00	0,00	0,00
647000	X	Fréts et transports administratifs	3 600,00	0,00	3 600,00	770400	X	Plus values sur titres de placements et	0,00	0,00	0,00
						770500	X	Revenus des titres de participation	0,00	0,00	0,00
						771000	X	Intérêts-prêt blanc au jour le jour	0,00	0,00	0,00
						771110	X	Intérêts-prêt blanc à terme banques inscrites	0,00	0,00	0,00
						771130	X	Intérêts-prêt blanc à terme sociétés	0,00	0,00	0,00
						773000	X	Intérêts des fonds placés au Trésor	0,00	0,00	0,00
						773100	X	Intérêts des dépôts à terme	176 793,00	0,00	176 793,00
						773101	X	ICNE des CAT Autres Ets	0,00	0,00	0,00
						773200	X	Intérêts sur compte ordinaire	23 564,00	0,00	23 564,00
						773300	X	Intérêts Livrets d'épargne	578 035,00	0,00	578 035,00
						773400	X	Bon de caisse - Bon d'épargne	0,00	0,00	0,00
						779100	X	Commissions des opérations sur titres	0,00	0,00	0,00
						779200	X	Commissions sur opérations de trésorerie	0,00	0,00	0,00
						779401	X	Produits divers sur opération sur titre SWAP	125 000,00	0,00	125 000,00
						779500	X	Produits sur engagements de financement en	3 090 000,00	-790 000,00	2 300 000,00
						779600	X	Gain de Change	500,00	0,00	500,00
						779900	X	Produits financiers divers	171 100,00	0,00	171 100,00
						779909	X	Intérêts-prêts CMP-Banque	112 500,00	0,00	112 500,00
						779910	X	Intérêts Prêts Subordonnés	0,00	0,00	0,00
						779950	X	Produit cession immo	0,00	0,00	0,00
65		Opérations sociales	513 549,00	0,00	513 549,00	78		Reprises sur amortissements et	106 390,00	688 012,00	794 402,00
650000	X	Dégagements gratuits	0,00	0,00	0,00	781000		Reprises sur amortissements des	0,00	0,00	0,00
651000	X	Cotisation Aide Sociale	70 000,00	0,00	70 000,00	784000		Reprises des provisions sur immobilisations	0,00	0,00	0,00
651100	X	BONIFICATION INTERETS	21 000,00	0,00	21 000,00	785100		Reprises des provisions utilisées pour	5 000,00	0,00	5 000,00
652000	X	Subventions versées	422 549,00	0,00	422 549,00	785110		Reprises des provisions non utilisées pour	101 390,00	0,00	101 390,00
						785400		Reprise Provisions Congés à Payer	0,00	0,00	0,00
						785500		Reprises des autres provisions d'exploitation	0,00	688 012,00	688 012,00
						785510		Reprises des autres provisions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
						786400		Reprises sur autres provisions réglementées	0,00	0,00	0,00
						786500		Reprises des fonds pour risques bancaires	0,00	0,00	0,00
						786700		Reprises des provisions pour dépréciation	0,00	0,00	0,00
						786720		Reprises des autres provisions	0,00	0,00	0,00
						787600	X	reprise sur dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Des	Charges	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2	N° des postes	Pdt line	Produits	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2
						789000		Reprises des provisions pour impôts	0,00	0,00	0,00
66		Frais divers de gestion	649 060,00	36 000,00	685 060,00	87		Pertes et profits	260 000,00	0,00	260 000,00
660000	X	Publicité	173 000,00	0,00	173 000,00	873000	X	Produits imputables aux exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
660050	X	Publicité digitale	55 000,00	0,00	55 000,00	873100	X	Reprises Sur Résultats Antérieurs	0,00	0,00	0,00
660100	X	Annonces Légales	45 000,00	0,00	45 000,00	875010	X	Plus values sur autres immobilisations	0,00	0,00	0,00
660200	X	Frais de publication-divers	3 500,00	0,00	3 500,00	875100	X	Plus values sur réalisations de gages	0,00	0,00	0,00
661000	X	Missions	1 500,00	0,00	1 500,00	875300	X	Mandats annulés sur exercices précédents	10 000,00	0,00	10 000,00
661010	X	Réception	15 000,00	0,00	15 000,00	875500	X	Recouvrements après admission en	0,00	0,00	0,00
662000	X	Imprimés administratifs	24 000,00	0,00	24 000,00	875900	X	Produits exceptionnels	250 000,00	0,00	250 000,00
663000	X	Documentation générale	49 800,00	0,00	49 800,00						
664000	X	Affranchissement	140 000,00	0,00	140 000,00						
664100	X	Frais de télécommunication	81 000,00	35 000,00	116 000,00						
665000	X	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00	2 000,00						
667300	X	Cotisation à la conférence permanente	19 700,00	0,00	19 700,00						
667400	X	Cotisation Union Régionale	0,00	0,00	0,00						
667500	X	Cotisation diverse	17 060,00	0,00	17 060,00						
668100	X	Redevance pour logement, licences	23 000,00	0,00	23 000,00						
668200	X	Autres frais divers de gestion	0,00	0,00	0,00						
669200	X	Dépenses imprévues - Services extérieurs	0,00	0,00	0,00						
669400	X	Dépenses imprévues	500,00	0,00	500,00						
67		Frais financiers	2 092 303,00	25 500,00	2 117 803,00						
671000	X	Intérêts Prêt Ville de Paris Zaulkine	0,00	0,00	0,00						
671010	X	Intérêts D.A.T. Clients	567 046,00	0,00	567 046,00						
672010	X	Intérêts C.S.L. Clients	698 623,00	0,00	698 623,00						
672011	X	Intérêts Epargne Partage	34 871,00	0,00	34 871,00						
674000	X	Intérêts des avances affectées	0,00	0,00	0,00						
674100	X	Intérêts des autres avances	0,00	0,00	0,00						
674900	X	Autres pertes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00						
675000	X	Intérêts des emprunts pour investissement -	0,00	0,00	0,00						
676000	X	Intérêts des emprunts au jour le jour -	0,00	0,00	0,00						
676100	X	Intérêts des emprunts blancs à terme	0,00	0,00	0,00						
676400	X	Intérêts des valeurs données en pension au	0,00	0,00	0,00						
676500	X	Intérêts des valeurs données en pension à	0,00	0,00	0,00						

COMPTE DE RESULTAT

75004 PARIS

Crédit municipal de Paris



N° des postes	Chg. Dec	Charges	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2	N° des postes	Pdr Enc	Produits	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2
676810	X	Frais d'émission d'emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00						
677000	X	Intérêts compte ordinaire organisme	45 900,00	0,00	45 900,00						
677100	X	Intérêts des comptes de dépôts - B.D.F. et	750,00	0,00	750,00						
677200	X	Intérêts des comptes de dépôts - Trésor	0,00	0,00	0,00						
678000	X	Emprunt subordonné à terme	0,00	0,00	0,00						
679201	X	Intérêts Neu MTN-Banques inscrites	330 417,00	0,00	330 417,00						
679202	X	Intérêts CDN clientèle non financière	0,00	0,00	0,00						
679203	X	Intérêts CDN FCP	0,00	0,00	0,00						
679204	X	Intérêts BMTN-FCP	0,00	0,00	0,00						
679205	X	Intérêts CDN-Banques inscrites	0,00	0,00	0,00						
679206	X	Intérêts Neu CP précomptes	0,00	0,00	0,00						
679300	X	Commissions sur opérations de trésorerie	0,00	0,00	0,00						
679301	X	Commissions sur comptes ordinaires	0,00	0,00	0,00						
679302	X	Frais de courtage	67 508,00	0,00	67 508,00						
679401	X	Charges diverses sur opération sur tiré	125 000,00	0,00	125 000,00						
679402	X	Pertes sur rendement effectif obligations	24 432,00	0,00	24 432,00						
679420	X	Commissions sur moyens de paiement	40 800,00	25 500,00	66 300,00						
679430	X	Commissions sur opérations d'exploitation	108 000,00	0,00	108 000,00						
679440	X	Frais de tenue de compte	700,00	0,00	700,00						
679450	X	Frais conservation	43 756,00	0,00	43 756,00						
679460	X	Autres prestations de services financiers	3 500,00	0,00	3 500,00						
679600	X	Pertes de change	500,00	0,00	500,00						
679680	X	Charges sur autres engagements reçus	0,00	0,00	0,00						
679709	X	Intérêts Emprunts CMP-Banque	0,00	0,00	0,00						
679750	X	Charges diverses d'exploitation non	0,00	0,00	0,00						
679751	X	Intérêts Moraatoires	500,00	0,00	500,00						
68		Dotations aux amortissements et aux	3 454 418,00	87 150,00	3 541 568,00						
681010		Dotations aux amortissements des frais	0,00	0,00	0,00						
681020		Dotations aux amortissements des frais	0,00	0,00	0,00						
681100		Dotations aux amortissements des logiciels	449 119,00	0,00	449 119,00						
681200		Dotations aux amortissements des	2 121 494,00	0,00	2 121 494,00						
681400		Dotations aux amortissements du mobilier et	47 791,00	0,00	47 791,00						
681410		Dotations aux amortissements du matériel	340 464,00	0,00	340 464,00						
681500		Dotations aux amortissements du matériel de	0,00	0,00	0,00						

COMPTE DE RESULTAT



75004 PARIS
Crédit municipal de Paris

N° des postes	Chg Dec	Charges	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2	N° des postes	Pdt Enc	Produits	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2
681600		Dotation aux amortissements d'autres	75 550,00	0,00	75 550,00						
681610		Dotation aux amortissements des	0,00	0,00	0,00						
681700		Dotation aux amortissements des matériels	0,00	0,00	0,00						
684000		Dotation aux provisions des terrains	0,00	0,00	0,00						
684300		Dotation aux provisions des	0,00	0,00	0,00						
685000		Dotation aux provisions des créances	0,00	0,00	0,00						
685100		Dotation aux provisions des créances	270 000,00	0,00	270 000,00						
685200		Dotation aux provisions pour dépréciation	0,00	0,00	0,00						
685400		Provision Congés à Payer	0,00	0,00	0,00						
685500		Dotation aux autres provisions	0,00	0,00	0,00						
685600		Dotation aux provisions hors exploitation	0,00	0,00	0,00						
685700		Dotation aux provisions de propre assureur	0,00	0,00	0,00						
685800		Dotation au fonds pour risques bancaires	0,00	0,00	0,00						
686200		Dotation aux amortissements exceptionnels	0,00	0,00	0,00						
686400		Dotation aux autres provisions	0,00	0,00	0,00						
686600		Dotation aux provisions pour grosses	0,00	0,00	0,00						
686651	X	Dotation provisions dépréciation titres de	150 000,00	87 150,00	237 150,00						
686700	X	Provisions Pour dépréciation des Immo	0,00	0,00	0,00						
69		Impôts sur les bénéfices	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00						
690000	X	Impôt sur les bénéfices	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00						
699100	X	Report en arrière des déficits	0,00	0,00	0,00						
699200	X	Produits - Fiscalisation des bonis	0,00	0,00	0,00						
699300	X	C.I.C.E.	0,00	0,00	0,00						
699400	X	Crédit Impôt Mécénat	0,00	0,00	0,00						
87		Pertes et profits	190 066,00	0,00	190 066,00						
872000	X	Charges imputables aux exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00						
874010	X	Moins values sur autres immobilisations	0,00	0,00	0,00						
874100	X	Perte capital sur ventes réalisées	31 000,00	0,00	31 000,00						
874110	X	Perte Intérêt sur ventes réalisées	0,00	0,00	0,00						
874120	X	Perte Diverse sur Ventes réalisées	3 500,00	0,00	3 500,00						
874300	X	Titres annulés sur exercices précédents	37 000,00	0,00	37 000,00						
874500	X	Indemnités pour gages perdus ou déteriorés	30 000,00	0,00	30 000,00						
874600	X	Créances irrecevables couvertes par des	15 000,00	0,00	15 000,00						

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2	N° des postes	Pdt Enc	Produits	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2
874610	X	Créances irrécouvrables non couvertes par	15 066,00	0,00	15 066,00						
874900	X	Autres pertes exceptionnelles	58 500,00	0,00	58 500,00						
876000	X	Différence + transfert investissement	0,00	0,00	0,00						
Total des charges			25 319 552,00	431 302,00	25 750 854,00	Total des produits			30 829 989,00	-101 988,00	30 728 001,00
Excédent de l'exercice			5 510 437,00		4 977 147,00	Déficit de l'exercice				533 290,00	
Totaux égaux en dépenses et en recettes			30 829 989,00	431 302,00	30 728 001,00	Totaux égaux en dépenses et en recettes			30 829 989,00	431 302,00	30 728 001,00
Total des charges 'décaissables' (a)			22 015 134,00	431 302,00	22 446 436,00	Total des produits 'encaissables' (b)			30 723 599,00	-790 000,00	29 933 599,00
Capacité d'autofinancement (b) - (a)			8 708 465,00		7 487 163,00	Insuffisance d'autofinancement (b) - (a)				1 221 302,00	

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Date visa : 25/02/2020

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) EXERCICE 2020

	BP 2020	PROPOSITION D.M. N°1	BP2020 suite DM2
Résultat prévisionnel de l'exercice (3) ou (4)	5 510 437,00	-533 290,00	4 977 147,00
+ Dotation aux amortissements des frais d'établissement (Compte 681010)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements des frais d'émission (Compte 681020)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements des logiciels (Compte 681100)	449 119,00	0,00	449 119,00
+ Dotation aux amortissements des constructions (Compte 681200)	2 121 494,00	0,00	2 121 494,00
+ Dotation aux amortissements du mobilier et matériel de bureau (Compte 681400)	47 791,00	0,00	47 791,00
+ Dotation aux amortissements du matériel informatique (Compte 681410)	340 464,00	0,00	340 464,00
+ Dotation aux amortissements du matériel de transport (Compte 681500)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements d'autres immobilisations (Compte 681600)	75 550,00	0,00	75 550,00
+ Dotation aux amortissements des immobilisations des concessions (Compte 681610)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements des matériels donnés en location (Compte 681700)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions des terrains (Compte 684000)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions des immobilisations en cours (Compte 684300)	0,00	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) EXERCICE 2020

	BP 2020	PROPOSITION D.M. N°1	BP2020 suite DM2
+ Dotation aux provisions des créances douteuses (Etablissements (Compte 685000))	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions des créances douteuses (Clientèle) (Compte 685100)	270 000,00	0,00	270 000,00
+ Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de plac (Compte 685200)	0,00	0,00	0,00
+ Provision Congés à Payer (Compte 685400)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux autres provisions d'exploitation (Compte 685500)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions hors exploitation (Compte 685600)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions de propre assureur (Compte 685700)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation au fonds pour risques bancaires généraux (Compte 685800)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements exceptionnels (Compte 686200)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux autres provisions réglementées (Compte 686400)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions pour grosses réparations (Compte 686600)	0,00	0,00	0,00
- AUTRES CHARGES RECUPERABLES-IMPOTS (Compte 769400)	0,00	0,00	0,00
- Reprises sur amortissements des immobilisations (Compte 781000)	0,00	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) EXERCICE 2020

	BP 2020	PROPOSITION D.M. N°1	BP2020 suite DM2
- Reprises des provisions sur immobilisations (Compte 784000)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des provisions utilisées pour créances douteuses - (Compte 785100)	5 000,00	0,00	5 000,00
- Reprises des provisions non utilisées pour créances douteuse (Compte 785110)	101 390,00	0,00	101 390,00
- Reprise Provisions Congés à Payer (Compte 785400)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des autres provisions d'exploitation (Compte 785500)	0,00	688 012,00	688 012,00
- Reprises des autres provisions d'exploitation non utilisées (Compte 785510)	0,00	0,00	0,00
- Reprises sur autres provisions réglementées (Compte 786400)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des fonds pour risques bancaires généraux (Compte 786500)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des provisions pour dépréciation des immobilisations (Compte 786700)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des autres provisions exceptionnelles (Compte 786720)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des provisions pour impôts (Compte 789000)	0,00	0,00	0,00
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	8 708 465,00		7 487 163,00
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		1 221 302,00	

TABLEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

N° des postes	Chg Dec	Emplois	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2	N° des postes	Pd Fin	Ressources	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2
-	X	Insuffisance d'autofinancement	0,00	1 221 302,00	0,00	-	X	Capacité d'autofinancement	8 708 465,00	0,00	7 487 163,00
10	X	Dotation	0,00	0,00	0,00	10	X	Dotation	340 000,00	0,00	340 000,00
105100		Excédents capitalisés	0,00	0,00	0,00	105100		Dotation initiale	0,00	0,00	0,00
						105101		Excédents capitalisés	0,00	0,00	0,00
						105101		Excédents capitalisés (financement PSVP)	0,00	0,00	0,00
						105200	X	Bonis capitalisés	340 000,00	0,00	340 000,00
						106000	X	Dons et legs	0,00	0,00	0,00
12		Report à nouveau	0,00	0,00	0,00	11		Réserves	0,00	0,00	0,00
120000		Report à nouveau créditeur	0,00	0,00	0,00	113000	X	plus value cession actifs	0,00	0,00	0,00
						118000		Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00
15		Provisions Passif	1 618 000,00	688 012,00	2 306 012,00	15		Provisions	0,00	0,00	0,00
155000		Provisions pour pertes sur réalisations de	5 000,00	0,00	5 000,00	153000		Provisions de propre assureur	0,00	0,00	0,00
155500		Provisions Opérations Bancaires	0,00	688 012,00	688 012,00	155000		Provisions pour pertes sur réalisations de	0,00	0,00	0,00
155510		Provisions pour litiges	1 613 000,00	0,00	1 613 000,00	155500		Provisions Opér. Bancaires	0,00	0,00	0,00
157000	X	Provisions pour grosses réparations	0,00	0,00	0,00	155510	X	Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00
158100		Provisions pour charges de retraites	0,00	0,00	0,00	156300		Provisions pour risques bancaires	0,00	0,00	0,00
159000	X	Provisions pour impôts	0,00	0,00	0,00	156500		Autres provisions	0,00	0,00	0,00
						157000		Provisions pour grosses réparations	0,00	0,00	0,00
						158100		Provisions pour charges de retraites	0,00	0,00	0,00
						159000		Provisions pour impôts	0,00	0,00	0,00
16		Emprunts P/ Investissements	0,00	0,00	0,00	16		Emprunts pour investissements	0,00	0,00	0,00
165000	X	dépôts de garantie	0,00	0,00	0,00	160000	X	Emprunts pour investissement - Crédit local	0,00	0,00	0,00
169300	X	Emprunts autres établissements de Crédit	0,00	0,00	0,00	169300	X	Emprunts Autres Etablissements de Crédit	0,00	0,00	0,00
169310	X	TCN Autres Prêts	0,00	0,00	0,00	169310	X	TCN AUTRES ETS	0,00	0,00	0,00
20		Immobilisations incorporelles	196 000,00	0,00	196 000,00	20		Amortissements des immobilisations	449 119,00	0,00	449 119,00
201300	X	Etudes	26 000,00	0,00	26 000,00	201831		Amortissements des frais d'établissement et	0,00	0,00	0,00
201301	X	Frais d'établissement et d'études	0,00	0,00	0,00	201832		Amortissement Frais établissement CCART	0,00	0,00	0,00
201302	X	Frais établissement CCART	0,00	0,00	0,00	203800		Amortissements des logiciels	449 119,00	0,00	449 119,00
203000	X	Logiciels	170 000,00	0,00	170 000,00	203802		Amortissement logiciel CCART	0,00	0,00	0,00
203002	X	Logiciels CCART	0,00	0,00	0,00	204900		Provisions pour dépréciation de droit au bail	0,00	0,00	0,00

TABEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

N° des postes	Chg. Dec	Emplois	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2	N° des postes	Pd Enc	Ressources	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2
204000		Droit au bail	0,00	0,00	0,00	208900		Provisions pour dépréciation des autres	0,00	0,00	0,00
208000	X	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00						
21		Immobilisations corporelles	2 409 000,00	0,00	2 409 000,00	21		Amortissements des immobilisations	2 585 299,00	0,00	2 585 299,00
210001		Terrains Francs Bourgeois	0,00	0,00	0,00	210900		Provisions pour dépréciation de terrains	0,00	0,00	0,00
210002	X	Terrains Corbeil	0,00	0,00	0,00	211900		Provisions pour dépréciation de terrains	0,00	0,00	0,00
212301	X	Immeubles d'exploitation	0,00	0,00	0,00	212831		Amortissements des immeubles	672 738,00	0,00	672 738,00
212302	X	Construction Corbeil	0,00	0,00	0,00	212832		Amortissement des constructions reprises	6 822,00	0,00	6 822,00
212400	X	Bâtimens mixtes	0,00	0,00	0,00	212840		Amortissement des bâtimens mixtes	0,00	0,00	0,00
214000	X	Matériel hors informatique	283 000,00	0,00	283 000,00	214000		Matériel hors informatique	0,00	0,00	0,00
214002	X	Matériel non informatique CCART	0,00	0,00	0,00	214100		Matériel informatique	0,00	0,00	0,00
214100	X	Matériel informatique	440 000,00	0,00	440 000,00	214800		Amortissements du matériel hors	75 550,00	0,00	75 550,00
214102	X	Matériel informatique CCART	0,00	0,00	0,00	214802		Amortissement matériel non informatique	0,00	0,00	0,00
214800	X	Amortissements du matériel hors	0,00	0,00	0,00	214810		Amortissements du matériel informatique	340 464,00	0,00	340 464,00
214810	X	Amortissements du matériel informatique	0,00	0,00	0,00	214812		Amortissement matériel informatique	0,00	0,00	0,00
215000	X	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	215800		Amortissements du matériel de transport	0,00	0,00	0,00
216000	X	Mobilier et matériel de bureau	250 000,00	0,00	250 000,00	216000		Mobilier et matériel de bureau	0,00	0,00	0,00
216002	X	Matériel de bureau CCART	0,00	0,00	0,00	216200		Agencements et installations - Bâtimens	0,00	0,00	0,00
216200	X	Agencements et installations - Bâtimens	1 436 000,00	0,00	1 436 000,00	216290		Objets d'art non amortissables	0,00	0,00	0,00
216202	X	Agencement CCART	0,00	0,00	0,00	216800		Amortissements du mobilier et matériel de	47 791,00	0,00	47 791,00
216240	X	Agencements et installations - Bâtimens	0,00	0,00	0,00	216802		Amortissement matériel de bureau CCART	0,00	0,00	0,00
216270	X	Agencements et installations - Immeuble de	0,00	0,00	0,00	216820		Amortissements des agencements et	1 441 934,00	0,00	1 441 934,00
216290	X	Objets d'art non amortissables	0,00	0,00	0,00	216822		amort.agencement CCART	0,00	0,00	0,00
216300	X	Immobilisations des concessionnaires	0,00	0,00	0,00	216830		Amortissements des immobilisations des	0,00	0,00	0,00
						216840		Amortissements des agencements et	0,00	0,00	0,00
						216870		Amortissement des agencements - Immeuble	0,00	0,00	0,00
						216871		Amortissements agencements et	0,00	0,00	0,00
23		Immobilisations en cours	2 380 000,00	0,00	2 380 000,00	23		Amortissements des immobilisations en	0,00	0,00	0,00
230000	X	Immobilisations corporelles en cours	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	237000	X	Reprise avance immo incorporelles	0,00	0,00	0,00
230100	X	Immobilisations incorporelles en cours	790 000,00	0,00	790 000,00	238000		AVANCE SUR IMMO	0,00	0,00	0,00
237000	X	Avances sur immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	239000		Provisions pour dépréciation des	0,00	0,00	0,00
238000	X	Avances sur immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	239100		Provisions pour dépréciation des	0,00	0,00	0,00
26		Titres de participation et de filiales	22 038,00	0,00	22 038,00	26		titres de participation	0,00	0,00	0,00

TABEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

N° des postes	Chg Des	Emplois	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2	N° des postes	Pd Fin	Ressources	BP 2020	PROPOSITIO N D.M. N°1	BP2020 suite DM2
261100	X	certificats d'associés	7 038,00	0,00	7 038,00	261120	X	Prise de Participation SEM	0,00	0,00	0,00
261121	X	Prises de participation dans le capital de	0,00	0,00	0,00	261912		Provisions pour dépréciation des titres non	0,00	0,00	0,00
261122	X	Prises de participation dans des sociétés	15 000,00	0,00	15 000,00	261913		Provisions pour dépréciation des titres	0,00	0,00	0,00
261130	X	Prise de participation dans SAS Cartes	0,00	0,00	0,00	262210	X	Participation CMP-BANQUE	0,00	0,00	0,00
262210	X	Participation CMP-Banque	0,00	0,00	0,00						
27		Dépôts et cautionnements	116 018,00	0,00	116 018,00	27		dépôts et cautionnements	100 000,00	0,00	100 000,00
270000	X	Dépôts versés auprès d'établissements de	0,00	0,00	0,00	270100	X	Autres dépôts versés	0,00	0,00	0,00
270100	X	Autres dépôts versés	10 100,00	0,00	10 100,00	270110		Certificats d'associations	0,00	0,00	0,00
270110	X	FGDR certificat d'association	918,00	0,00	918,00	272100	X	Titres d'investissement obligations cotées	0,00	0,00	0,00
270200	X	Utilisation fonds de garantie Microcrédit	5 000,00	0,00	5 000,00	274800	X	Prêts Autres Prêts	0,00	0,00	0,00
272100	X	Titres investissements obligations cotées	0,00	0,00	0,00	275000	X	Cautionnements versés	100 000,00	0,00	100 000,00
274800	X	Prêts - Autres Prêts	0,00	0,00	0,00	276820	X	Intérêts sur titres	0,00	0,00	0,00
274810	X	Prêts subordonnés à terme	0,00	0,00	0,00	279000	X	Provisions pour dépréciation des dépôts et	0,00	0,00	0,00
275000	X	Cautionnements versés	100 000,00	0,00	100 000,00						
276820	X	Créances rattachées Titres Investissements	0,00	0,00	0,00						
278000	X	Créances douteuses sur dépôts et	0,00	0,00	0,00						
						87		Pertes et profits	0,00	0,00	0,00
						876000	X	différence positive transfert invest	0,00	0,00	0,00
Total des emplois			6 741 056,00	1 909 314,00	7 429 068,00	Total des ressources			12 182 883,00	0,00	10 961 581,00
Total des emplois 'encaissables' (5)			5 123 056,00	1 221 302,00	5 123 056,00	Total des ressources 'encaissables' (6)			9 148 465,00	0,00	7 927 163,00
Apport au fonds de roulement (7)=(6)-(5)			4 025 409,00		2 804 107,00	Prélèvement au fonds de roulement (8)=(5)-(6)				1 221 302,00	

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
55, rue des Francs-Bourgeois



75004 PARIS

Crédit municipal de Paris

DM DEVELOPPEE

Date visa : 25/02/2020

DELIBERATION

N° 2020 -03

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

Immatriculation à l'ORIAS du CMP

LE CONSEIL,

- Vu l'article L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles L. 511-1 et suivants du Code des assurances ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Le Directeur général est autorisé à procéder aux formalités déclaratives permettant d'inscrire le Crédit Municipal de Paris au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance géré par l'ORIAS.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à procéder au renouvellement de cette inscription lors de chaque échéance annuelle.

Le Vice-président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BG' or similar initials.

Bernard GAUDILLERE

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Charges	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3	Produits	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3
Fonctionnement	25 689 986,00	1 351 585,00	27 041 571,00	Fonctionnement	29 402 810,00	1 500 000,00	30 902 810,00
02 : Dépenses imprévues	985 000,00	0,00	985 000,00	69 : Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00
60 : Achats	231 000,00	0,00	231 000,00	70 : Produits des opérations de prêts	16 765 013,00	0,00	16 765 013,00
61 : Frais de personnel	8 628 929,00	0,00	8 628 929,00	71 : Subventions	311 000,00	0,00	311 000,00
62 : Impôts et taxes	1 161 345,00	0,00	1 161 345,00	73 : Charges récupérées (liées opérations bancaires)	4 511 325,00	0,00	4 511 325,00
63 : Travaux, fournisseurs et services extérieurs	4 909 634,00	0,00	4 909 634,00	76 : Produits accessoires	2 944 803,00	0,00	2 944 803,00
64 : Transports et déplacements	20 000,00	0,00	20 000,00	77 : Produits financiers	4 712 333,00	0,00	4 712 333,00
65 : Opérations sociales	734 000,00	0,00	734 000,00	78 : Reprises sur amortissements et provisions	108 336,00	1 500 000,00	1 608 336,00
66 : Frais divers de gestion	696 380,00	0,00	696 380,00	87 : Pertes et profits	50 000,00	0,00	50 000,00
67 : Frais financiers	2 575 183,00	0,00	2 575 183,00				
68 : Dotation aux amortissements et aux provisions	3 306 980,00	0,00	3 306 980,00				
69 : Impôts sur les bénéfices	2 278 029,00	0,00	2 278 029,00				
87 : Pertes et profits	163 506,00	1 351 585,00	1 515 091,00				
TOTAL DES DEPENSES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL(1)	25 689 986,00	1 351 585,00	27 041 571,00	TOTAL DES RECETTES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL(2)	29 402 810,00	1 500 000,00	30 902 810,00
RESULTAT PREVISIONNEL : Bénéfice (3) = (2) - (1)	3 712 824,00	148 415,00	3 861 239,00				
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	29 402 810,00	1 500 000,00	30 902 810,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	29 402 810,00	1 500 000,00	30 902 810,00

TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

Emplois	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3	Ressources	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3
Insuffisance d'autofinancement	0,00	1 351 585,00	0,00	Capacité d'autofinancement	6 875 468,00	0,00	5 523 883,00
Investissement	25 309 500,00	1 500 000,00	26 809 500,00	Investissement	30 640 000,00	1 351 585,00	31 991 585,00
10 : Dotation	0,00	0,00	0,00	10 : Dotation	340 000,00	0,00	340 000,00
15 : Provisions Passif	0,00	0,00	0,00	11 : Réserves	0,00	0,00	0,00
16 : Emprunts P/ Investissements	20 300 000,00	0,00	20 300 000,00	15 : Provisions	0,00	1 351 585,00	1 351 585,00
20 : Immobilisations incorporelles	305 000,00	0,00	305 000,00	16 : Emprunts pour investissements	0,00	0,00	0,00
21 : Immobilisations corporelles	2 989 000,00	0,00	2 989 000,00	20 : Amortissements des immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
23 : Immobilisations en cours	1 269 000,00	0,00	1 269 000,00	23 : Amortissements des immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26 : Titres de participation et de filiales	133 000,00	1 500 000,00	1 633 000,00	26 : titres de participation	0,00	0,00	0,00
27 : Dépôts et cautionnements	313 500,00	0,00	313 500,00	27 : dépôts et cautionnements	30 300 000,00	0,00	30 300 000,00
				87 : Pertes et profits	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS DECAISSABLES (5)	25 309 500,00	2 851 585,00	26 809 500,00	TOTAL DES RESSOURCES ENCAISSABLES (6)	37 515 468,00	1 351 585,00	37 515 468,00
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)	12 205 968,00		10 705 968,00	PRELEVEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6)		1 500 000,00	

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3	N° des postes	Pdt Enc	Produits	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3
02		Dépenses imprévues	985 000,00	0,00	985 000,00	69		Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00
022	X	Dépenses Imprévues	985 000,00	0,00	985 000,00	699200	X	Produits - Fiscalisation des Bonis	0,00	0,00	0,00
60		Achats	231 000,00	0,00	231 000,00	70		Produits des opérations de prêts	16 765 013,00	0,00	16 765 013,00
602100	X	Fournitures de bureau	17 800,00	0,00	17 800,00	700000	X	Intérêts et droits sur gages corporels	14 407 758,00	0,00	14 407 758,00
602200	X	Produits alimentaires	120 000,00	0,00	120 000,00	700010	X	Intérêts sur vente de gages	582 562,00	0,00	582 562,00
602300	X	Fournitures informatiques	13 100,00	0,00	13 100,00	702000	X	Intérêts sur prêts aux fonctionnaires et	0,00	0,00	0,00
602400	X	Carburant	1 750,00	0,00	1 750,00	703000	X	Frais de dossier sur prêts	0,00	0,00	0,00
602500	X	Fournitures d'ateliers	21 500,00	0,00	21 500,00	705100	X	Intérêts de retard des prêts contentieux	0,00	0,00	0,00
602600	X	Fournitures d'entretiens	4 900,00	0,00	4 900,00	705200	X	Pénalités de retard des prêts contentieux	696 009,00	0,00	696 009,00
602800	X	Fournitures Diverses	51 950,00	0,00	51 950,00	705210	X	Pénalités de retard -vente	245 289,00	0,00	245 289,00
						707100	X	Droits sur adjudications	833 395,00	0,00	833 395,00
61		Frais de personnel	8 628 929,00	0,00	8 628 929,00	71		Subventions	311 000,00	0,00	311 000,00
612000	X	Rémunération du personnel	5 929 328,00	0,00	5 929 328,00	711000	X	Autres subventions	311 000,00	0,00	311 000,00
617100	X	U.R.S.S.A.F.	1 370 644,00	0,00	1 370 644,00	711100	X	Autres aides	0,00	0,00	0,00
617200	X	C.N.R.A.C.L.	581 526,00	0,00	581 526,00						
617210	X	R.A.F.P.	21 465,00	0,00	21 465,00						
617220	X	A.T.I.A.C.L.	8 294,00	0,00	8 294,00						
617230	X	C.N.R.A.C.L. PAT RETRO	46 000,00	0,00	46 000,00						
617300	X	I.R.C.A.N.T.E.C.	163 864,00	0,00	163 864,00						
617400	X	Mutuelle Santé	0,00	0,00	0,00						
617401	X	Prévoyance Maintien de Salaire	0,00	0,00	0,00						
617500	X	Pension Civile Personnel Détaché	201 307,00	0,00	201 307,00						
618100	X	Cotisation A.S.S.E.D.I.C Pôle Emploi	0,00	0,00	0,00						
618200	X	Fonds de solidarité et 1% primes	0,00	0,00	0,00						
618300	X	Autres charges sociales	2 500,00	0,00	2 500,00						
619000	X	Autres frais de personnel	35 000,00	0,00	35 000,00						
619110	X	Frais de formation professionnelle	176 000,00	0,00	176 000,00						
619200	X	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00						
619220	X	Rémunération personnel CMP-Banque	0,00	0,00	0,00						
619300	X	Chèques Restaurant	20 000,00	0,00	20 000,00						
619400	X	Remboursement RATP	59 001,00	0,00	59 001,00						
619600	X	Centre d'Actions Sociales	0,00	0,00	0,00						

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3	N° des postes	Pdt Enc	Produits	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3
619700	X	Frais Habillement du Personnel	14 000,00	0,00	14 000,00						
619800	X	CNP	0,00	0,00	0,00						
619900	X	proxima	0,00	0,00	0,00						
62		Impôts et taxes	1 161 345,00	0,00	1 161 345,00	73		Charges récupérées (liées opérations)	4 511 325,00	0,00	4 511 325,00
620000	X	Contribution Economique Territoriale	25 000,00	0,00	25 000,00	731000	X	Recouvrement de prestations sur prêts sur	1 992 978,00	0,00	1 992 978,00
620100	X	Taxe sur les salaires	587 911,00	0,00	587 911,00	731010	X	Droits de Garde - vente	78 697,00	0,00	78 697,00
620300	X	Taxe d'apprentissage	56 986,00	0,00	56 986,00	731020	X	Droits de garde Expertises	1 500,00	0,00	1 500,00
620800	X	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	731100	X	Recouvrement de prestations sur ventes de	1 737 375,00	0,00	1 737 375,00
624000	X	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	731200	X	Recouvrement de prestations sur CCART	447 775,00	0,00	447 775,00
624400	X	Vignette auto	0,00	0,00	0,00	731250	X	Pénalités de retard CCART	0,00	0,00	0,00
629100	X	Taxe sur véhicules de société	500,00	0,00	500,00	731300	X	Brochures et publications	0,00	0,00	0,00
629200	X	Contribution des institutions financières	252 748,00	0,00	252 748,00	731400	X	Frais préparation vente	150 000,00	0,00	150 000,00
629800	X	Taxe sur la valeur ajoutée	0,00	0,00	0,00	731500	X	Frais de poinçon de garantie	0,00	0,00	0,00
629900	X	Autres impôts	28 800,00	0,00	28 800,00	731600	X	Entrée Galerie	0,00	0,00	0,00
629910	X	Droit de garantie	0,00	0,00	0,00	736000	X	Recouvrement de frais d'affranchissement	50 000,00	0,00	50 000,00
629920	X	Taxes foncières	41 300,00	0,00	41 300,00	738000	X	Recouvrement de frais de poursuites	0,00	0,00	0,00
629930	X	Taxes sur les bureaux	148 100,00	0,00	148 100,00	739000	X	Autres charges récupérées	0,00	0,00	0,00
629940	X	C3S	20 000,00	0,00	20 000,00	739100	X	Récupération de frais de garantie	0,00	0,00	0,00
629950	X	Condamnations pécuniaires	0,00	0,00	0,00	739200	X	Assurances CCART	53 000,00	0,00	53 000,00
						739900	X	Autres charges récupérables liés aux	0,00	0,00	0,00
63		Travaux, fournisseurs et services	4 909 634,00	0,00	4 909 634,00	76		Produits accessoires	2 944 803,00	0,00	2 944 803,00
630000	X	Location de matériel	34 300,00	0,00	34 300,00	763000	X	Locations d'immeubles	2 264 639,00	0,00	2 264 639,00
630100	X	Location de véhicules	7 200,00	0,00	7 200,00	763100	X	Location CMP-Banque	59 043,00	0,00	59 043,00
631000	X	Maintenance des matériels	265 900,00	0,00	265 900,00	765000	X	Locations diverses	30 000,00	0,00	30 000,00
631100	X	Réparation des matériels	20 200,00	0,00	20 200,00	769300	X	Autres charges récupérables (liées à des frais	94 000,00	0,00	94 000,00
631200	X	Entretien et Petits Travaux Batiments	2 500,00	0,00	2 500,00	769350	X	Récupération Charges Locatives	307 764,00	0,00	307 764,00
631300	X	Ménage	0,00	0,00	0,00	769400		AUTRES CHARGES	0,00	0,00	0,00
631400	X	Interventions diverses	47 500,00	0,00	47 500,00	769500	X	Autres Charges récupérées-Personnel	0,00	0,00	0,00
631500	X	Entretien du téléphone	17 100,00	0,00	17 100,00	769800	X	Autres charges récupérables-CMP-Banque	30 952,00	0,00	30 952,00
631600	X	Entretien Sécurité	111 000,00	0,00	111 000,00	769810	X	Charges Personnels Récupérées	136 805,00	0,00	136 805,00
631700	X	Entretien des photocopieuses	33 000,00	0,00	33 000,00	769900	X	Autres charges récup	0,00	0,00	0,00
631800	X	Entretien de l'informatique	995 200,00	0,00	995 200,00	769901	X	Récupération téléphonie	20 000,00	0,00	20 000,00
633000	X	Petit matériel et outillage	98 200,00	0,00	98 200,00	769902	X	Récupération publications	0,00	0,00	0,00

COMPTES DE RESULTAT

N° des postes	Chg Déc	Charges	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3	N° des postes	Pdt Enc	Produits	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3
644000	X	Transports de gages	0,00	0,00	0,00	770200	X	Etalement primes - titres de placement	0,00	0,00	0,00
647000	X	Frêts et transports administratifs	3 660,00	0,00	3 660,00	770400	X	Plus values sur titres de placements et	0,00	0,00	0,00
						770500	X	Revenus des titres de participation	0,00	0,00	0,00
						771000	X	Intérêts-prêt blanc au jour le jour	0,00	0,00	0,00
						771110	X	Intérêts-prêt blanc à terme banques inscrites	0,00	0,00	0,00
						771130	X	Intérêts-prêt blanc à terme sociétés	0,00	0,00	0,00
						773000	X	Intérêts des fonds placés au Trésor	0,00	0,00	0,00
						773100	X	Intérêts des dépôts à terme	190 694,00	0,00	190 694,00
						773101	X	ICNF des CAT Autres Ets	0,00	0,00	0,00
						773200	X	Intérêts sur compte ordinaire	40 083,00	0,00	40 083,00
						773300	X	Intérêts Livrets d'Epargne	624 952,00	0,00	624 952,00
						773400	X	Bon de caisse - Bon d'épargne	5 215,00	0,00	5 215,00
						779100	X	Commissions des opérations sur titres	0,00	0,00	0,00
						779200	X	Commissions sur opérations de trésorerie	0,00	0,00	0,00
						779401	X	Produits divers sur opération sur titre SWAP	100 000,00	0,00	100 000,00
						779500	X	Produits sur engagements de financement en	0,00	0,00	0,00
						779600	X	Gain de Change	0,00	0,00	0,00
						779900	X	Produits financiers divers	125 200,00	0,00	125 200,00
						779909	X	Intérêts-prêts CMP-Banque	470 959,00	0,00	470 959,00
						779910	X	Intérêts Prêts Subordonnés	2 094 861,00	0,00	2 094 861,00
						779950	X	Produit cession immo	0,00	0,00	0,00
65		Opérations sociales	734 000,00	0,00	734 000,00	78		Reprises sur amortissements et	108 336,00	1 500 000,00	1 608 336,00
650000	X	Dégagements gratuits	150 000,00	0,00	150 000,00	781000		Reprises sur amortissements des	0,00	0,00	0,00
651000	X	Cotisation Aide Sociale	70 000,00	0,00	70 000,00	784000		Reprises des provisions sur immobilisations	0,00	0,00	0,00
651100	X	BONIFICATION INTERETS	37 000,00	0,00	37 000,00	785100		Reprises des provisions utilisées pour	5 000,00	0,00	5 000,00
652000	X	Subventions versées	477 000,00	0,00	477 000,00	785110		Reprises des provisions non utilisées pour	103 336,00	0,00	103 336,00
						785400		Reprise Provisions Congés à Payer	0,00	0,00	0,00
						785500		Reprises des autres provisions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
						785510		Reprises des autres provisions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
						786400		Reprises sur autres provisions réglementées	0,00	0,00	0,00
						786500		Reprises des fonds pour risques bancaires	0,00	0,00	0,00
						786700		Reprises des provisions pour dépréciation	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
						786720		Reprises des autres provisions	0,00	0,00	0,00
						787600	X	reprise sur deprecations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3	N° des postes	Pdt Enc	Produits	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3
						789000		Reprises des provisions pour impôts	0,00	0,00	0,00
66		Frais divers de gestion	696 380,00	0,00	696 380,00	87		Pertes et profils	50 000,00	0,00	50 000,00
660000	X	Publicité	149 300,00	0,00	149 300,00	873000	X	Produits imputables aux exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
660050	X	Publicité digitale	40 500,00	0,00	40 500,00	873100	X	Reprises Sur Résultats Antérieurs	0,00	0,00	0,00
660100	X	Annonces Légales	33 900,00	0,00	33 900,00	875010	X	Plus values sur autres immobilisations	0,00	0,00	0,00
660200	X	Frais de publication-divers	2 800,00	0,00	2 800,00	875100	X	Plus values sur réalisations de gages	0,00	0,00	0,00
661000	X	Missions	52 500,00	0,00	52 500,00	875300	X	Mandats annulés sur exercices précédents	5 000,00	0,00	5 000,00
661010	X	Réception	14 500,00	0,00	14 500,00	875500	X	Recouvrements après admission en	0,00	0,00	0,00
662000	X	Imprimés administratifs	28 500,00	0,00	28 500,00	875900	X	Produits exceptionnels	45 000,00	0,00	45 000,00
663000	X	Documentation générale	47 130,00	0,00	47 130,00						
664000	X	Affranchissement	180 000,00	0,00	180 000,00						
664100	X	Frais de télécommunication	71 000,00	0,00	71 000,00						
665000	X	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00	500,00						
667300	X	Cotisation à la conférence permanente	20 000,00	0,00	20 000,00						
667400	X	Cotisation Union Régionale	0,00	0,00	0,00						
667500	X	Cotisation diverse	16 250,00	0,00	16 250,00						
668100	X	Redevance pour logiciel , licences	19 000,00	0,00	19 000,00						
668200	X	Autres frais divers de gestion	0,00	0,00	0,00						
669200	X	Dépenses imprévues - Services extérieurs	0,00	0,00	0,00						
669400	X	Dépenses imprévues	20 500,00	0,00	20 500,00						
67		Frais financiers	2 575 183,00	0,00	2 575 183,00						
671000	X	Intérêts Prêt Ville de Paris Zadkine	0,00	0,00	0,00						
671010	X	Intérêts D.A.T. Clients	611 676,00	0,00	611 676,00						
672010	X	Intérêts C.S.L. Clients	590 440,00	0,00	590 440,00						
672011	X	Intérêts Epargne Partage	41 150,00	0,00	41 150,00						
674000	X	Intérêts des avances affectées	0,00	0,00	0,00						
674100	X	Intérêts des autres avances	0,00	0,00	0,00						
674900	X	Autres pertes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00						
675000	X	Intérêts des emprunts pour investissement -	0,00	0,00	0,00						
676000	X	Intérêts des emprunts au jour le jour -	0,00	0,00	0,00						
676100	X	Intérêts Emprunts blancs à terme	470 459,00	0,00	470 459,00						
676400	X	Intérêts des valeurs données en pension au	0,00	0,00	0,00						
676500	X	Intérêts des valeurs données en pension à	0,00	0,00	0,00						

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3	N° des postes	Fdt Enc	Produits	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3
676810	X	Frais d'émission d'emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00						
677000	X	Intérêts compte ordinaire organisme	600,00	0,00	600,00						
677100	X	Intérêts des comptes de dépôts - B.D.F. et	750,00	0,00	750,00						
677200	X	Intérêts des comptes de dépôts - Trésor	0,00	0,00	0,00						
678000	X	Emprunt subordonné à terme	0,00	0,00	0,00						
679201	X	Intérêts Neu MTN-Banques inscrites	473 639,00	0,00	473 639,00						
679202	X	Intérêts CDN clientèle non financière	0,00	0,00	0,00						
679203	X	Intérêts CDN FCP	0,00	0,00	0,00						
679204	X	Intérêts BMTN-FCP	0,00	0,00	0,00						
679205	X	Intérêts CDN-Banques inscrites	0,00	0,00	0,00						
679206	X	Intérêts Neu CP précomptés	0,00	0,00	0,00						
679300	X	Commissions sur opérations de trésorerie	0,00	0,00	0,00						
679301	X	Commissions sur comptes ordinaires	500,00	0,00	500,00						
679302	X	Frais de courtage	58 126,00	0,00	58 126,00						
679401	X	Charges diverses sur opération sur titre	100 000,00	0,00	100 000,00						
679402	X	Pertes sur rendement effectif obligations	49 343,00	0,00	49 343,00						
679420	X	Commissions sur moyens de paiement	40 800,00	0,00	40 800,00						
679430	X	Commissions sur opérations d'exploitation	92 500,00	0,00	92 500,00						
679440	X	Frais de tenue de compte	700,00	0,00	700,00						
679450	X	Frais conservation	40 000,00	0,00	40 000,00						
679460	X	Autres prestations de services financiers	3 500,00	0,00	3 500,00						
679600	X	Pertes de change	500,00	0,00	500,00						
679680	X	Charges sur autres engagements reçus	0,00	0,00	0,00						
679709	X	Intérêts Emprunts CMP-Banque	0,00	0,00	0,00						
679750	X	Charges diverses d'exploitation non	0,00	0,00	0,00						
679751	X	Intérêts Moratoires	500,00	0,00	500,00						
68		Dotation aux amortissements et aux	3 306 980,00	0,00	3 306 980,00						
681010		Dotation aux amortissements des frais	1 000,00	0,00	1 000,00						
681020		Dotation aux amortissements des frais	0,00	0,00	0,00						
681100		Dotation aux amortissements des logiciels	392 457,00	0,00	392 457,00						
681200		Dotation aux amortissements des	2 214 256,00	0,00	2 214 256,00						
681400		Dotation aux amortissements du mobilier et	29 465,00	0,00	29 465,00						
681410		Dotation aux amortissements du matériel	309 974,00	0,00	309 974,00						
681500		Dotation aux amortissements du matériel de	0,00	0,00	0,00						

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3	N° des postes	Pdt Enc	Produits	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3
681600		Dotation aux amortissements d'autres	36 828,00	0,00	36 828,00						
681610		Dotation aux amortissements des	0,00	0,00	0,00						
681700		Dotation aux amortissements des matériels	0,00	0,00	0,00						
684000		Dotation aux provisions des terrains	0,00	0,00	0,00						
684300		Dotation aux provisions des	0,00	0,00	0,00						
685000		Dotation aux provisions des créances	0,00	0,00	0,00						
685100		Dotation aux provisions des créances	263 000,00	0,00	263 000,00						
685200		Dotation aux provisions pour dépréciation	0,00	0,00	0,00						
685400		Provision Congés à Payer	24 000,00	0,00	24 000,00						
685500		Dotation aux autres provisions	0,00	0,00	0,00						
685600		Dotation aux provisions hors exploitation	0,00	0,00	0,00						
685700		Dotation aux provisions de propre assureur	0,00	0,00	0,00						
685800		Dotation au fonds pour risques bancaires	0,00	0,00	0,00						
686200		Dotation aux amortissements exceptionnels	0,00	0,00	0,00						
686400		Dotation aux autres provisions	0,00	0,00	0,00						
686600		Dotation aux provisions pour grosses	0,00	0,00	0,00						
686651	X	Dotation provisions dépréciation titres de	36 000,00	0,00	36 000,00						
686700	X	Provisions Pour dépréciation des Immo	0,00	0,00	0,00						
69		Impôts sur les bénéfices	2 278 029,00	0,00	2 278 029,00						
690000	X	Impôt sur les bénéfices	2 296 914,00	0,00	2 296 914,00						
699100	X	Report en arrière des déficits	20 410,00	0,00	20 410,00						
699200	X	Produits - Fiscalisation des bonis	-40 000,00	0,00	-40 000,00						
699300	X	C.I.C.E.	705,00	0,00	705,00						
699400	X	Crédit Impôt Mécénat	0,00	0,00	0,00						
87		Pertes et profils	163 506,00	1 351 585,00	1 515 091,00						
872000	X	Charges imputables aux exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00						
874010	X	Moins values sur autres immobilisations	0,00	0,00	0,00						
874100	X	Perte capital sur ventes réalisées	26 956,00	0,00	26 956,00						
874110	X	Perte Intérêt sur ventes réalisées	0,00	0,00	0,00						
874120	X	Perte Diverse sur Ventes réalisées	3 500,00	0,00	3 500,00						
874300	X	Titres annulés sur exercices précédents	38 000,00	0,00	38 000,00						
874500	X	Indemnités pour gages perdus ou détériorés	30 000,00	0,00	30 000,00						
874600	X	Créances irrécouvrables couvertes par des	15 000,00	0,00	15 000,00						

COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Chg Dec	Charges	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3	N° des postes	Pdt Enc	Produits	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3
874610	X	Créances irrécouvrables non couvertes par	50,00	0,00	50,00						
874900	X	Autres pertes exceptionnelles	50 000,00	1 351 585,00	1 401 585,00						
876000	X	Différence + transfert investissement	0,00	0,00	0,00						
Total des charges			25 689 986,00	1 351 585,00	27 041 571,00	Total des produits			29 402 810,00	1 500 000,00	30 902 810,00
Excédent de l'exercice			3 712 824,00	148 415,00	3 861 239,00						
Totaux égaux en dépenses et en recettes			29 402 810,00	1 500 000,00	30 902 810,00	Totaux égaux en dépenses et en recettes			29 402 810,00	1 500 000,00	30 902 810,00
Total des charges 'décaissables' (a)			22 419 006,00	1 351 585,00	23 770 591,00	Total des produits 'encaissables' (b)			29 294 474,00	0,00	29 294 474,00
Capacité d'autofinancement (b) - (a)			6 875 468,00		5 523 883,00	Insuffisance d'autofinancement (b) - (a)				1 351 585,00	

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) EXERCICE 2019

	BP 2019 suite DM2	PROPOSITION D.M. N° 3	BP2019 suite DM3
Résultat prévisionnel de l'exercice (3) ou (4)	3 712 824,00	148 415,00	3 861 239,00
+ Dotation aux amortissements des frais d'établissement (Compte 681010)	1 000,00	0,00	1 000,00
+ Dotation aux amortissements des frais d'émission (Compte 681020)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements des logiciels (Compte 681100)	392 457,00	0,00	392 457,00
+ Dotation aux amortissements des constructions (Compte 681200)	2 214 256,00	0,00	2 214 256,00
+ Dotation aux amortissements du mobilier et matériel de bureau (Compte 681400)	29 465,00	0,00	29 465,00
+ Dotation aux amortissements du matériel informatique (Compte 681410)	309 974,00	0,00	309 974,00
+ Dotation aux amortissements du matériel de transport (Compte 681500)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements d'autres immobilisations (Compte 681600)	36 828,00	0,00	36 828,00
+ Dotation aux amortissements des immobilisations des concessi (Compte 681610)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements des matériels donné en location (Compte 681700)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions des terrains (Compte 684000)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions des immobilisations en cours (Compte 684300)	0,00	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) EXERCICE 2019

	BP 2019 suite DM2	PROPOSITION D.M. N° 3	BP2019 suite DM3
+ Dotation aux provisions des créances douteuses (Etablissements) (Compte 685000)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions des créances douteuses (Clientèle) (Compte 685100)	263 000,00	0,00	263 000,00
+ Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de plac (Compte 685200)	0,00	0,00	0,00
+ Provision Congés à Payer (Compte 685400)	24 000,00	0,00	24 000,00
+ Dotation aux autres provisions d'exploitation (Compte 685500)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions hors exploitation (Compte 685600)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions de propre assureur (Compte 685700)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation au fonds pour risques bancaires généraux (Compte 685800)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux amortissements exceptionnels (Compte 686200)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux autres provisions réglementées (Compte 686400)	0,00	0,00	0,00
+ Dotation aux provisions pour grosses réparations (Compte 686600)	0,00	0,00	0,00
- AUTRES CHARGES RECUPERABLES-IMPOTS (Compte 769400)	0,00	0,00	0,00
- Reprises sur amortissements des immobilisations (Compte 781000)	0,00	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) EXERCICE 2019

	BP 2019 suite DM2	PROPOSITION D.M. N° 3	BP2019 suite DM3
- Reprises des provisions sur immobilisations (Compte 784000)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des provisions utilisées pour créances douteuses - (Compte 785100)	5 000,00	0,00	5 000,00
- Reprises des provisions non utilisées pour créances douteuse (Compte 785110)	103 336,00	0,00	103 336,00
- Reprise Provisions Congés à Payer (Compte 785400)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des autres provisions d'exploitation (Compte 785500)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des autres provisions d'exploitation non utilisées (Compte 785510)	0,00	0,00	0,00
- Reprises sur autres provisions réglementées (Compte 786400)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des fonds pour risques bancaires généraux (Compte 786500)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des provisions pour dépréciation des immobilisation (Compte 786700)	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
- Reprises des autres provisions exceptionnelles (Compte 786720)	0,00	0,00	0,00
- Reprises des provisions pour impôts (Compte 789000)	0,00	0,00	0,00
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	6 875 468,00		5 523 883,00
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		1 351 585,00	

TABLEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

N° des postes	Chg Déc	Emplois	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3	N° des postes	Pdt Enc	Ressources	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3
-	X	Insuffisance d'autofinancement	0,00	1 351 585,00	0,00	-	X	Capacité d'autofinancement	6 875 468,00	0,00	5 523 883,00
10		Dotation	0,00	0,00	0,00	10		Dotation	340 000,00	0,00	340 000,00
105100	X	Excédents capitalisés	0,00	0,00	0,00	105000	X	Dotation initiale	0,00	0,00	0,00
						105100		Excédents capitalisés	0,00	0,00	0,00
						105101		Excédents capitalisés (financement PSVP)	0,00	0,00	0,00
						105200	X	Bonis capitalisés	340 000,00	0,00	340 000,00
						106000	X	Dons et legs	0,00	0,00	0,00
12		Report à nouveau	0,00	0,00	0,00	11		Réserves	0,00	0,00	0,00
120000		Report à nouveau créancier	0,00	0,00	0,00	113000	X	plus value cession actifs	0,00	0,00	0,00
						118000		Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00
15		Provisions Passif	5 000,00	0,00	5 000,00	15		Provisions	0,00	1 351 585,00	1 351 585,00
155000		Provisions pour pertes sur réalisations de	5 000,00	0,00	5 000,00	153000		Provisions de propre assureur	0,00	0,00	0,00
155500		Provisions Opérations Bancaires	0,00	0,00	0,00	155000		Provisions pour pertes sur réalisations de	0,00	0,00	0,00
155510		Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00	155500		Provisions Opér. Bancaires	0,00	0,00	0,00
157000	X	Provisions pour grosses réparations	0,00	0,00	0,00	155510	X	Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00
158100		Provisions pour charges de retraites	0,00	0,00	0,00	155900	X	Provisions pertes sur gages	0,00	1 351 585,00	1 351 585,00
159000	X	Provisions pour impôts	0,00	0,00	0,00	156300		Provisions pour risques bancaires	0,00	0,00	0,00
						156500		Autres provisions	0,00	0,00	0,00
						157000		Provisions pour grosses réparations	0,00	0,00	0,00
						158100		Provisions pour charges de retraites	0,00	0,00	0,00
						159000		Provisions pour impôts	0,00	0,00	0,00
16		Emprunts P/ Investissements	20 300 000,00	0,00	20 300 000,00	16		Emprunts pour investissements	0,00	0,00	0,00
165000	X	dépôts de garantie	300 000,00	0,00	300 000,00	169000	X	Emprunts pour investissement - Crédit local	0,00	0,00	0,00
169300	X	Emprunts autres établissements de Crédit	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00	169300	X	Emprunts Autres Etablissement de Crédit	0,00	0,00	0,00
169310	X	TCN Autres Prêts	0,00	0,00	0,00	169310	X	TCN AUTRES ETS	0,00	0,00	0,00
20		Immobilisations incorporelles	305 000,00	0,00	305 000,00	20		Amortissements des immobilisations	322 457,00	0,00	322 457,00
201300	X	Etudes	90 000,00	0,00	90 000,00	201300		Amortissement frais d'études	0,00	0,00	0,00
201301	X	Frais d'établissement et d'études	0,00	0,00	0,00	201830	X	Amortissements frais établissement	0,00	0,00	0,00
201302	X	Frais établissement CCART	0,00	0,00	0,00	201831		Amortissements des frais d'établissement et	0,00	0,00	0,00
203000	X	Logiciels	215 000,00	0,00	215 000,00	201832		Amortissement.Frais établissement.CCART	0,00	0,00	0,00

TABLEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

N° des postes	Chg Dec	Emplois	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3	N° des postes	Pdt Enc	Ressources	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3
203002	X	Logiciels CCART	0,00	0,00	0,00	203800		Amortissements des logiciels	322 457,00	0,00	322 457,00
204000		Droit au bail	0,00	0,00	0,00	203802		Amortissement logiciel CCART	0,00	0,00	0,00
208000	X	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	204900		Provisions pour dépréciation de droit au bail	0,00	0,00	0,00
						208900		Provisions pour dépréciation des autres	0,00	0,00	0,00
21		Immobilisations corporelles	2 989 000,00	0,00	2 989 000,00	21		Amortissements des immobilisations	2 461 524,00	0,00	2 461 524,00
210001		Terrains Francs Bourgeois	0,00	0,00	0,00	210900		Provisions pour dépréciation de terrains	0,00	0,00	0,00
210002	X	Terrains Corbeil	0,00	0,00	0,00	211900		Provisions pour dépréciation de terrains	0,00	0,00	0,00
212301	X	Immeubles d'exploitation	0,00	0,00	0,00	212831		Amortissements des immeubles	672 739,00	0,00	672 739,00
212302	X	Construction Corbeil	0,00	0,00	0,00	212832		Amortissement des constructions reprises	6 748,00	0,00	6 748,00
212400	X	Bâtiments mixtes	0,00	0,00	0,00	212840		Amortissement des bâtiments mixtes	0,00	0,00	0,00
214000	X	Matériel hors informatique	264 000,00	0,00	264 000,00	214000		Matériel hors informatique	0,00	0,00	0,00
214002	X	Matériel non informatique CCART	0,00	0,00	0,00	214100		Matériel informatique	0,00	0,00	0,00
214100	X	Matériel informatique	380 000,00	0,00	380 000,00	214800		Amortissements du matériel hors	28 989,00	0,00	28 989,00
214102	X	Matériel informatique CCART	0,00	0,00	0,00	214802		Amortissement matériel non informatique	0,00	0,00	0,00
214800	X	Amortissements du matériel hors	0,00	0,00	0,00	214810		Amortissements du matériel informatique	239 974,00	0,00	239 974,00
214810	X	Amortissements du matériel informatique	0,00	0,00	0,00	214812		Amortissement matériel informatique	0,00	0,00	0,00
215000	X	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	215800		Amortissements du matériel de transport	0,00	0,00	0,00
216000	X	Mobilier et matériel de bureau	150 000,00	0,00	150 000,00	216000		Mobilier et matériel de bureau	0,00	0,00	0,00
216002	X	Matériel de bureau CCART	0,00	0,00	0,00	216200		Agencements et installations - Bâtiments	0,00	0,00	0,00
216200	X	Agencements et installations - Bâtiments	2 195 000,00	0,00	2 195 000,00	216290		Objets d'art non amortissables	0,00	0,00	0,00
216202	X	Agencement CCART	0,00	0,00	0,00	216800		Amortissements du mobilier et matériel de	26 305,00	0,00	26 305,00
216240	X	Agencements et installations - Bâtiments	0,00	0,00	0,00	216802		Amortissement matériel de bureau CCART	0,00	0,00	0,00
216270	X	Agencements et installations - Immeuble de	0,00	0,00	0,00	216820		Amortissements des agencements et	1 486 769,00	0,00	1 486 769,00
216290	X	Objets d'art non amortissables	0,00	0,00	0,00	216822		amort.agencement CCART	0,00	0,00	0,00
216300	X	Immobilisations des concessionnaires	0,00	0,00	0,00	216830		Amortissements des immobilisations des	0,00	0,00	0,00
						216840		Amortissements des agencements et	0,00	0,00	0,00
						216870		Amortissement des agencements - Immeuble	0,00	0,00	0,00
						216871		Amortissements agencements et	0,00	0,00	0,00
23		Immobilisations en cours	1 269 000,00	0,00	1 269 000,00	23		Amortissements des immobilisations en	0,00	0,00	0,00
230000	X	Immobilisations corporelles en cours	669 000,00	0,00	669 000,00	237000	X	Reprise avance immo incorporelles	0,00	0,00	0,00
230100	X	Immobilisations incorporelles en cours	600 000,00	0,00	600 000,00	238000		AVANCE SUR IMMO	0,00	0,00	0,00
237000	X	Avances sur immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	239000		Provisions pour dépréciation des	0,00	0,00	0,00
238000	X	Avances sur immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	239100		Provisions pour dépréciation des	0,00	0,00	0,00

TABLEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

N° des postes	Chg Dec	Emplois	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3	N° des postes	Pdt Enc	Ressources	BP 2019 suite DM2	PROPOSITIO N D.M. N° 3	BP2019 suite DM3
26		Titres de participation et de filiales	133 000,00	1 500 000,00	1 633 000,00	26		titres de participation	0,00	0,00	0,00
261100	X	certificats d'associés	33 000,00	0,00	33 000,00	261120	X	Prise de Participation SEM	0,00	0,00	0,00
261121	X	Prises de participation dans le capital de	0,00	0,00	0,00	261912		Provisions pour dépréciation des titres non	0,00	0,00	0,00
261122	X	Prises de participation dans des sociétés	100 000,00	0,00	100 000,00	261913		Provisions pour dépréciation des titres	0,00	0,00	0,00
261130	X	Prise de participation dans SAS Cartes	0,00	0,00	0,00	262210	X	Participation CMP-BANQUE	0,00	0,00	0,00
262210	X	Participation CMP-Banque	0,00	0,00	0,00						
262921	X	Reprise Provision dépréciation CMPBanque	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00						
27		Dépôts et cautionnements	313 500,00	0,00	313 500,00	27		dépôts et cautionnements	30 300 000,00	0,00	30 300 000,00
270000	X	Dépôts versés auprès d'établissements de	0,00	0,00	0,00	270100	X	Autres dépôts versés	0,00	0,00	0,00
270100	X	Autres dépôts versés	10 100,00	0,00	10 100,00	270110		Certificats d'associations	0,00	0,00	0,00
270110	X	FGDR certificat d'association	3 400,00	0,00	3 400,00	272100	X	Titres d'investissement obligations cotées	0,00	0,00	0,00
270200	X	Utilisation fonds de garantie Microcrédit	5 000,00	0,00	5 000,00	274800	X	Prêts Autres Prêts	30 000 000,00	0,00	30 000 000,00
272100	X	Titres investissements obligations cotées	0,00	0,00	0,00	274810	X	Prêts subordonnés à	0,00	0,00	0,00
274800	X	Prêts - Autres Prêts	0,00	0,00	0,00	275000	X	Cautionnements versés	300 000,00	0,00	300 000,00
274810	X	Prêts subordonnés à terme	0,00	0,00	0,00	276820	X	Intérêts sur titres	0,00	0,00	0,00
275000	X	Cautionnements versés	295 000,00	0,00	295 000,00	279000		Provisions pour dépréciation des dépôts et	0,00	0,00	0,00
276820	X	Créances rattachées Titres Investissements	0,00	0,00	0,00						
278000	X	Créances douteuses sur dépôts et	0,00	0,00	0,00						
						87		Pertes et profils	0,00	0,00	0,00
						876000	X	différence positive transfert invest	0,00	0,00	0,00
Total des emplois			25 314 500,00	2 851 585,00	26 814 500,00	Total des ressources			40 299 449,00	1 351 585,00	40 299 449,00
Total des emplois 'décaissables' (5)			25 309 500,00	2 851 585,00	26 809 500,00	Total des ressources 'encaissables' (6)			37 515 468,00	1 351 585,00	37 515 468,00
Apport au fonds de roulement (7)=(6)-(5)			12 205 968,00		10 705 968,00	Prélèvement au fonds de roulement (8)=(5)-(6)				1 500 000,00	



CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

55, rue des Francs-Bourgeois

75004 PARIS

Crédit municipal de Paris

Date visa : 25/02/2020

DM DEVELOPPEE

DELIBERATION

N° 2020 -04

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

05 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

BUDGET 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°3

LE CONSEIL,

- Vu la loi 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu le décret n°2008-1404 du 19 décembre 2008 relatif à l'activité des caisses de crédit municipal ;
- Vu l'article L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article D.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article R.514-23 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 ;
- Vu la délibération n°2018-61 relative au budget primitif 2019 ;
- Vu la délibération n°2019-21 relative à la décision modificative n°1 au budget primitif 2019 ;
- Vu la délibération n°2019-58 relative à la décision modificative n°2 au budget primitif 2019 ;
- Vu la décision N°2/2019 du Directeur général ;
- Vu le projet de délibération relative à la décision modificative n°2 au budget primitif 2019 rectificative ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Le budget pour l'année 2019 est modifié et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 27 041 571 €
- Recettes : 30 902 810 €
- Résultat de la section de fonctionnement : 3 861 239 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 26 814 500 €
- Recettes : 38 636 805 €
- Résultat de la section d'investissement : 11 822 305 €

Conformément aux tableaux récapitulatifs ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2019 suite DM n°1	BP 2019 suite DM n°2	Proposition DM n°3	BP 2019 suite DM n°3
002	Dépenses Imprévues	1 000 000	985 000	985 000		985 000
60	Achats	231 000	231 000	231 000		231 000
61	Frais de personnel	8 278 929	8 628 929	8 628 929		8 628 929
62	Impôts et taxes	1 161 345	1 161 345	1 161 345		1 161 345
63	Travaux, fournitures et services	5 385 634	4 909 634	4 909 634		4 909 634
64	Transports et déplacements	5 000	20 000	20 000		20 000
65	Opérations sociales	734 000	734 000	734 000		734 000
66	Frais divers de gestion	696 380	696 380	696 380		696 380
67	Frais financiers	2 575 183	2 575 183	2 575 183		2 575 183
68	Dotations amortissements et provisions	3 156 980	3 156 980	3 306 980		3 306 980
69	Impôt sur les sociétés	1 628 029	1 628 029	2 278 029		2 278 029
87	Pertes et profits	153 506	153 506	163 506	1 351 585	1 515 091
SOUS-TOTAL		25 005 986	24 879 986	25 689 986	1 351 585	27 041 571
Excédent de fonctionnement		3 282 824	2 782 824	3 712 824	148 415	3 861 239
TOTAL		28 288 810	27 662 810	29 402 810	1 500 000	30 902 810

PRODUITS

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2019 suite DM n°1	BP 2019 suite DM n°2	Proposition DM n°3	BP 2019 suite DM n°3
70	Produits des prêts	17 391 013	16 765 013	16 765 013		16 765 013
71	Subventions	311 000	311 000	311 000		311 000
73	Charges récupérées	4 511 325	4 511 325	4 511 325		4 511 325
76	Produits accessoires	2 944 803	2 944 803	2 944 803		2 944 803
77	Produits financiers	2 972 333	2 972 333	4 712 333		4 712 333
78	Reprises amort./provisions	108 336	108 336	108 336	1 500 000	1 608 336
87	Pertes et profits	50 000	50 000	50 000		50 000
TOTAL		28 288 810	27 662 810	29 402 810	1 500 000	30 902 810

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHARGES

Chapitre	Libellé	B.P 2019	B.P 2019 suite DM n°1	BP 2019 suite DM n°2	Proposition DM n°3	BP 2019 suite DM n°3
10	Dotation	-	-	-		-
12	Report à nouveau	-	-	-		-
15	Provisions	5 000	5 000	5 000		5 000
16	Emprunts pour investissement	20 300 000	20 300 000	20 300 000		20 300 000
20	Immobilisations incorporelles	305 000	305 000	305 000		305 000
21	Immobilisations corporelles	2 989 000	2 989 000	2 989 000		2 989 000
23	Immobilisations en cours	1 269 000	1 269 000	1 269 000		1 269 000
26	Titres de participation	133 000	133 000	133 000	1 500 000	1 633 000
27	Dépôts et cautionnements	313 500	313 500	313 500		313 500
SOUS TOTAL		25 314 500	25 314 500	25 314 500	1 500 000	26 814 500
Excédent/Déficit d'investissement		1 392 305	892 305	11 822 305	-	11 822 305
TOTAL		26 706 805	26 206 805	37 136 805	1 500 000	38 636 805

PRODUITS

Chapitre	Libellé	B.P 2019	B.P 2019 suite DM n°1	BP 2019 suite DM n°2	Proposition DM n°3	BP 2019 suite DM n°3
10	Dotations	340 000	340 000	340 000		340 000
11	Réserves	-	-	-		-
15	Provisions	-	-	-	1 351 585	1 351 585
16	Emprunts pour investissement	-	-	-		-
20	Amortissements immobilisations incorporelles	322 457	322 457	322 457		322 457
21	Amortissements immobilisations corporelles	2 461 524	2 461 524	2 461 524		2 461 524
23	Reprises avances	-	-	-		-
26	Provision pour dépréciation	-	-	-		-
27	Dépôts et cautionnements	20 300 000	20 300 000	30 300 000		30 300 000
SOUS TOTAL		23 423 981	23 423 981	33 423 981	1 351 585	34 775 566
Excédent de fonctionnement		3 282 824	2 782 824	3 712 824	148 415	3 861 239
TOTAL		26 706 805	26 206 805	37 136 805	1 500 000	38 636 805

Article 2 : Le Directeur général du Crédit Municipal de Paris est autorisé à procéder par virement de crédits à tout transfert de crédit d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3 : Le Directeur Général de Crédit Municipal de Paris est autorisé à contracter, mobiliser et renégocier les produits de court ou long terme nécessaires au refinancement de l'activité de prêt sur gages (refinancement interbancaire ou titres de créances négociables).

Le Vice-président,



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 05

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020



BUDGET 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°2 mise à jour

LE CONSEIL,

- Vu la loi 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu le décret n°2008-1404 du 19 décembre 2008 relatif à l'activité des caisses de crédit municipal ;
- Vu l'article L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article D.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article R.514-23 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 ;
- Vu la délibération n°2018-61 relative au budget primitif 2019 ;
- Vu la délibération n°2019-21 relative à la décision modificative n°1 au budget primitif 2019 ;
- Vu la délibération n°2019-58 relative à la décision modificative n°2 au budget primitif 2019 ;
- Vu la décision N°2/2019 du Directeur général ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Le budget pour l'année 2019 est modifié et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 25 689 986 €
- Recettes : 29 402 810 €
- Résultat de la section de fonctionnement : 3 712 824 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 25 314 500 €
- Recettes : 37 136 805 €
- Résultat de la section d'investissement : 11 822 305 €

Conformément aux tableaux récapitulatifs ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
CHARGES					
Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2019 suite DM n°1	DM n°2	BP 2019 suite DM n°2
002	Dépenses imprévues	1 000 000	985 000		985 000
60	Achats	231 000	231 000		231 000
61	Frais de personnel	8 278 929	8 628 929		8 628 929
62	Impôts et taxes	1 161 345	1 161 345		1 161 345
63	Travaux, fournitures et services	5 385 634	4 909 634		4 909 634
64	Transports et déplacements	5 000	20 000		20 000
65	Opérations sociales	734 000	734 000		734 000
66	Frais divers de gestion	696 380	696 380		696 380
67	Frais financiers	2 575 183	2 575 183		2 575 183
68	Dotations amortissements et provisions	3 156 980	3 156 980	150 000	3 306 980
69	Impôt sur les sociétés	1 628 029	1 628 029	650 000	2 278 029
87	Pertes et profits	153 506	153 506	10 000	163 506
SOUS-TOTAL		25 005 986	24 879 986	810 000	25 689 986
Excédent de fonctionnement		3 282 824	2 782 824	930 000	3 712 824
TOTAL		28 288 810	27 662 810	1 740 000	29 402 810

PRODUITS					
Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2019 suite DM n°1	DM n°2	BP 2019 suite DM n°2
70	Produits des prêts	17 391 013	16 765 013		16 765 013
71	Subventions	311 000	311 000		311 000
73	Charges récupérées	4 511 325	4 511 325		4 511 325
76	Produits accessoires	2 944 803	2 944 803		2 944 803
77	Produits financiers	2 972 333	2 972 333	1 740 000	4 712 333
78	Reprises amort./provisions	108 336	108 336		108 336
87	Pertes et profits	50 000	50 000		50 000
TOTAL		28 288 810	27 662 810	1 740 000	29 402 810

SECTION D'INVESTISSEMENT					
CHARGES					
Chapitre	Libellé	B.P 2019	B.P 2019 suite DM n°1	DM n°2	BP 2019 suite DM n°2
10	Dotation	-	-		-
12	Report à nouveau	-	-		-
15	Provisions	5 000	5 000		5 000
16	Emprunts pour investissement	20 300 000	20 300 000		20 300 000
20	Immobilisations incorporelles	305 000	305 000		305 000
21	Immobilisations corporelles	2 989 000	2 989 000		2 989 000
23	Immobilisations en cours	1 269 000	1 269 000		1 269 000
26	Titres de participation	133 000	133 000		133 000
27	Dépôts et cautionnements	313 500	313 500		313 500
SOUS TOTAL		25 314 500	25 314 500	-	25 314 500
Excédent/Déficit d'investissement		1 392 305	892 305	34 382 364	11 822 305
TOTAL		26 706 805	26 206 805	34 382 364	37 136 805

PRODUITS					
Chapitre	Libellé	B.P 2019	B.P 2019 suite DM n°1	DM n°2	BP 2019 suite DM n°2
10	Dotations	340 000	340 000		340 000
11	Réserves	-	-		-
15	Provisions	-	-		-
16	Emprunts pour investissement	-	-		-
20	Amortissements immobilisations incorporelles	322 457	322 457		322 457
21	Amortissements immobilisations corporelles	2 461 524	2 461 524		2 461 524
23	Reprises avances	-	-		-
26	Provision pour dépréciation	-	-		-
27	Dépôts et cautionnements	20 300 000	20 300 000	10 000 000,00	30 300 000
SOUS TOTAL		23 423 981	23 423 981	33 452 364	33 423 981
Excédent de fonctionnement		3 282 824	2 782 824	930 000	3 712 824
TOTAL		26 706 805	26 206 805	34 382 364	37 136 805

Article 2 : Le Directeur général du Crédit Municipal de Paris est autorisé à procéder par virement de crédits à tout transfert de crédit d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3 : Le Directeur Général de Crédit Municipal de Paris est autorisé à contracter, mobiliser et renégocier les produits de court ou long terme nécessaires au refinancement de l'activité de prêt sur gages (refinancement interbancaire ou titres de créances négociables).

Le Vice-président,

RG

Bernard GAUDILLERE

Établissement : CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

Agence Comptable : Crédit municipal de Paris

CADRE I

Exercice : 2019

Balance définitive des comptes du Grand livre

Compte		Débit			Crédit			Solde	
N° compte	Libellé	BE	Opération ex	Total	BE	Opération ex	Total	Débit	Crédit
Total classe:	1	6 630,00	209 661 895,07	209 668 525,07	153 154 340,33	204 946 702,06	358 101 042,39		148 432 517,32
Total classe:	2	188 532 608,18	5 423 800,62	193 956 408,80	93 282 478,87	34 697 859,49	127 980 338,36	159 125 448,46	93 149 378,02
Total classe:	4	13 424 576,88	247 399 921,80	260 824 498,68	10 126 626,47	243 584 519,30	253 711 145,77	14 288 771,13	7 175 418,22
Total classe:	5	2 042 664 991,73	5 803 912 432,10	7 846 577 423,83	1 983 159 923,70	5 788 073 974,66	7 771 233 898,36	769 807 250,61	694 463 725,14
Total classe:	6		36 365 186,12	36 365 186,12		36 365 186,12	36 365 186,12		
Total classe:	7		178 181 572,21	178 181 572,21		178 181 572,21	178 181 572,21		
Total classe:	8		7 817 492,23	7 817 492,23	4 905 437,42	2 912 054,81	7 817 492,23		
Total classe:	9	226 217 124,27	1 450 319 248,20	1 676 536 372,47	226 217 124,27	1 450 319 248,20	1 676 536 372,47	219 870 028,17	219 870 028,17
Total général		2 470 845 931,06	7 939 081 548,35	10 409 927 479,41	2 470 845 931,06	7 939 081 116,85	10 409 927 047,91	1 163 091 498,37	1 163 091 066,87

CADRE 2

Développement des Dépenses budgétaires

Compte	Libellé	EXECUTION			PREVISIONS		
		Montant Brut des Dépenses	Reversements	Montant Net des Dépenses	Ouverts	Ordres Budgétaires	Non Employés
Fonctionnement							
02	Dépenses imprévues				985 000,00		985 000,00
022	Dépenses Imprévues				985 000,00		985 000,00
60	Achats	226 456,10	8 070,00	218 386,10	231 000,00		12 613,90
602100	Fournitures de bureau	17 034,51		17 034,51	17 800,00		765,49
602200	Produits alimentaires	119 584,56		119 584,56	120 000,00		415,44
602300	Fournitures informatiques	20 882,00	8 070,00	12 812,00	13 100,00		288,00
602400	Carburant	621,44		621,44	1 750,00		1 128,56
602500	Fournitures d'ateliers	19 472,61		19 472,61	21 500,00		2 027,39
602600	Fournitures d'entretiens	3 454,29		3 454,29	4 900,00		1 445,71
602800	Fournitures Diverses	45 406,69		45 406,69	51 950,00		6 543,31
61	Frais de personnel	8 454 827,42	84 411,18	8 370 416,24	8 628 929,00		258 512,76
612000	Rémunération du personnel	5 866 354,19	46 554,55	5 819 799,64	5 929 328,00		109 528,36
617100	U.R.S.S.A.F.	1 370 348,10	1,41	1 370 346,69	1 370 644,00		297,31
617200	C.N.R.A.C.L.	491 185,97		491 185,97	581 526,00		90 340,03
617210	R.A.F.P.	18 118,18		18 118,18	21 465,00		3 346,82
617220	A.T.I.A.C.L.	7 130,00		7 130,00	8 294,00		1 164,00
617230	C.N.R.A.C.L. PAT RETRO	72 967,33	27 181,65	45 785,68	46 000,00		214,32
617300	I.R.C.A.N.T.E.C.	162 846,79		162 846,79	163 864,00		1 017,21
617500	Pension Civile Personnel Détaché	199 771,81	0,04	199 771,77	201 307,00		1 535,23
618300	Autres charges sociales	1 357,06		1 357,06	2 500,00		1 142,94
619000	Autres frais de personnel	33 387,67	4 798,03	28 589,64	35 000,00		6 410,36
619110	Frais de formation professionnelle	150 042,20	4 800,00	145 242,20	176 000,00		30 757,80
619300	Cheques Restaurant	17 235,08	1 075,50	16 159,58	20 000,00		3 840,42
619400	Remboursement RATP	52 073,90		52 073,90	59 001,00		6 927,10
619700	Frais Habillement du Personnel	12 009,14		12 009,14	14 000,00		1 990,86
62	Impôts et taxes	1 143 608,82	44 068,05	1 099 540,77	1 161 345,00		61 804,23
620000	Contribution Economique Territoriale	30 664,00	6 166,00	24 498,00	25 000,00		502,00
620100	Taxe sur les salaires	598 289,80	17 427,80	580 862,00	587 911,00		7 049,00

CADRE 2
Développement des Dépenses budgétaires

Compte	Libellé	EXECUTION			PREVISIONS		
		Montant Brut des Dépenses	Reversements	Montant Net des Dépenses	Ouverts	Ordres Budgétaires	Non Employés
620300	Taxe d'apprentissage	47 131,25		47 131,25	56 986,00		9 854,75
629100	Taxe sur véhicules de société		250,00	-250,00	500,00		750,00
629200	Contribution des institutions financières	212 758,88		212 758,88	252 748,00		39 989,12
629900	Autres impôts	33 749,89	5 238,25	28 511,64	28 800,00		288,36
629920	Taxes foncières	41 211,00		41 211,00	41 300,00		89,00
629930	Taxes sur les bureaux	148 093,00		148 093,00	148 100,00		7,00
629940	CIS	31 711,00	14 986,00	16 725,00	20 000,00		3 275,00
63	Traux, fournisseurs et services extérieurs	5 604 309,26	1 002 671,73	4 601 637,53	4 909 634,00		307 996,47
630000	Location de matériel	31 335,32		31 335,32	34 300,00		2 964,68
630100	Location de véhicules	7 101,92		7 101,92	7 200,00		98,08
631000	Maintenance des matériels	284 847,45	45 899,26	238 948,19	265 900,00		26 951,81
631100	Réparation des matériels	8 540,27		8 540,27	20 200,00		11 659,73
631200	Entretien et Petits Travaux Bâtiments	1 488,03		1 488,03	2 500,00		1 011,97
631400	Interventions diverses	32 439,51	5 926,80	26 512,71	47 500,00		20 987,29
631500	Entretien du téléphone	17 015,24		17 015,24	17 100,00		84,76
631600	Entretien Sécurité	158 292,65	47 899,03	110 393,62	111 000,00		606,38
631700	Entretien des photocopieuses	30 781,35	12,00	30 769,35	33 000,00		2 230,65
631800	Entretien de l'informatique	1 043 819,87	71 594,02	972 225,85	995 200,00		22 974,15
633000	Petit matériel et outillage	67 746,10	1 318,44	66 427,66	98 200,00		31 772,34
634000	Electricité	271 997,14	160 000,00	111 997,14	112 000,00		2,86
634100	Eau et assainissement	37 052,15		37 052,15	40 000,00		2 947,85
634300	Chauffage	165 865,76		165 865,76	178 000,00		12 134,24
635000	Location d'immeuble et charges locatives	1 200,00	1 500,00	-300,00	16 700,00		17 000,00
636200	Charges refacturées par CMP-Banque	80 108,67		80 108,67	80 450,00		341,33
636300	Frais photos	18 640,25		18 640,25	24 500,00		5 859,75
636400	Frais de déplacements				1 000,00		1 000,00
636500	Prestation de service informatique	200 058,64		200 058,64	216 900,00		16 841,36
636600	Gardiennage	489 439,01	90 252,57	399 186,44	405 000,00		5 813,56
636700	Menuiserie	148 746,85		148 746,85	155 000,00		6 253,15

CADRE 2

Développement des Dépenses budgétaires

Compte	Libellé	EXECUTION			PREVISIONS		
		Montant Brut des Dépenses	Reversements	Montant Net des Dépenses	Ouverts	Ordres Budgétaires	Non Employés
636800	Autres prestations de service	384 143,97	61 114,42	323 029,55	403 200,00		80 170,45
637000	Droit de prise	1 190 749,08	290 488,19	900 260,89	929 879,00		29 618,11
637110	Vocation Expertises	517,96	468,00	49,96	2 500,00		2 450,04
637120	Vocation commissaires priseurs vente	66 094,98	32 499,00	33 595,98	34 305,00		709,02
637300	Honoraires Audit et Conseil	46 680,00		46 680,00	48 900,00		2 220,00
637310	Honoraires avocats	115 676,90	35 700,00	79 976,90	80 000,00		23,10
637320	Honoraires des commissaires aux comptes	222 489,12	108 000,00	114 489,12	115 000,00		510,88
637350	Frais de garantie	48 282,94		48 282,94	48 800,00		517,06
638100	Assurance bâtiments	27 926,95		27 926,95	28 000,00		73,05
638200	Assurances transports	737,62		737,62	750,00		12,38
638300	Assurances responsabilité civile	17 320,98		17 320,98	17 500,00		179,02
638800	Assurances globale de franchises	237 104,99		237 104,99	237 150,00		45,01
638900	Autres assurances	150 067,59	50 000,00	100 067,59	102 000,00		1 932,41
64	Transports et déplacements	15 341,66		15 341,66	20 000,00		4 658,34
641000	Voyages et déplacements	11 849,66		11 849,66	16 340,00		4 490,34
647000	Frais et transports administratifs	3 492,00		3 492,00	3 660,00		168,00
65	Opérations sociales	611 251,21	68 457,20	542 794,01	734 000,00		191 205,99
650000	Dégagements gratuits	75 359,33		75 359,33	150 000,00		74 640,67
651000	Cotisation Aide Sociale	66 041,92	207,00	65 834,92	70 000,00		4 165,08
651100	BONIFICATION INTERETS MICRO-CREDIT PARIS	24 337,36	0,20	24 337,16	37 000,00		12 662,84
652000	Subventions versées	445 512,60	68 250,00	377 262,60	477 000,00		99 737,40
66	Frais divers de gestion	622 189,43	11 271,68	610 917,75	696 380,00		85 462,25
660000	Publicité	144 153,51		144 153,51	149 300,00		5 146,49
660050	Publicité gratuite	24 756,66		24 756,66	40 500,00		15 743,34
660100	Annonces Légales	32 793,57		32 793,57	33 900,00		1 106,43
660200	Frais de publication-divers	2 784,00		2 784,00	2 800,00		16,00
661000	Missions	49 278,68	503,25	48 775,43	52 500,00		3 724,57
661010	Reception	6 879,85		6 879,85	14 500,00		7 620,15
662000	Imprimeries administratifs	21 144,80		21 144,80	28 500,00		7 355,20

CADRE 2

Développement des Dépenses budgétaires

Compte	Libellé	EXECUTION			PREVISIONS		
		Montant Brut des Dépenses	Reversements	Montant Net des Dépenses	Ouverts	Ordres Budgétaires	Non Employés
663000	Documentation générale	39 650,72		39 650,72	47 130,00		7 479,28
664000	Affranchissement	169 592,92		169 592,92	180 000,00		10 407,08
664100	Frais de télécommunication	62 856,07	10 768,43	52 087,64	71 000,00		18 912,36
665000	Frais d'actes et de contenus				500,00		500,00
667300	Cotation à la conférence permanente	19 687,00		19 687,00	20 000,00		313,00
667500	Cotisations diverses	10 063,65		10 063,65	16 250,00		6 186,35
668100	Redevance pour logiciel : licences	18 870,00		18 870,00	19 000,00		130,00
669400	Depenses imprévues	19 678,00		19 678,00	20 500,00		822,00
67	Frais financiers	11 421 761,41	9 113 903,00	2 307 858,41	2 575 183,00		267 324,59
671010	Intérêts D.A.T. Clients	1 376 577,18	846 192,67	530 384,51	611 676,00		81 291,49
672010	Intérêts C.S.L. Clients	589 990,39	106,84	589 883,55	590 440,00		556,45
672011	Intérêts Espagne Partage	26 755,25	7 527,43	19 227,82	41 150,00		21 922,18
676100	Intérêts Emprunts blancs à terme	5 047 397,27	4 578 904,12	468 493,15	470 459,00		1 965,85
677000	Intérêts compte ordinaire organisme financier	505,95		505,95	600,00		94,05
677100	Intérêts des comptes de dépôts - B.D.F. et C.C.P.	397,98		397,98	750,00		352,02
679201	Intérêts Nieu MTN-Finances inscrites	4 024 930,56	3 580 416,67	444 513,89	473 639,00		29 125,11
679301	Commissions sur comptes ordinaires	192,36		192,36	500,00		307,64
679302	Frais de courtage	63 286,68	6 135,00	57 151,68	58 126,00		974,32
679401	Charges diverses sur opération sur titre SWAP				100 000,00		100 000,00
679402	Pertes sur rendement effectif obligations cotées	95 536,24	68 940,07	26 596,17	49 343,00		22 746,83
679420	Commissions sur moyens de paiement	37 843,09		37 843,09	40 800,00		2 956,91
679430	Commissions sur opérations d'exploitation banca	117 947,96	25 650,00	92 297,96	92 500,00		202,04
679440	Frais de tenue de compte	118,61	30,00	88,61	700,00		611,39
679450	Frais conservation	37 610,04		37 610,04	40 000,00		2 389,96
679460	Autres prestations de services financiers	2 297,47	0,20	2 297,27	3 500,00		1 202,73
679600	Pertes de change	122,38		122,38	500,00		377,62
679751	Intérêts Monétaires	252,00		252,00	500,00		248,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	3 260 405,97	43 174,06	3 217 231,91	3 306 980,00		89 748,09
681010	Dotations aux amortissements des frais d'établissement	41,42		41,42	1 000,00		958,58

CADRE 2

Développement des Dépenses budgétaires

Compte	Libellé	EXECUTION			PREVISIONS		
		Montant Brut des Dépenses	Reversements	Montant Net des Dépenses	Ouverts	Ordres Budgétaires	Non Employés
681100	Dotation aux amortissements des logiciels	390 383,22		390 383,22	392 457,00		2 073,78
681200	Dotation aux amortissements des constructions	2 199 874,82		2 199 874,82	2 214 256,00		14 381,18
681400	Dotation aux amortissements du mobilier et matériel	20 935,53	0,04	20 935,49	29 465,00		8 529,51
681410	Dotation aux amortissements du matériel informatique	286 167,23		286 167,23	309 974,00		23 806,77
681600	Dotation aux amortissements d'autres immobilisations	36 312,98	0,02	36 312,96	36 828,00		515,04
685100	Dotation aux provisions des créances douteuses (CI)	303 061,47	43 174,00	259 887,47	263 000,00		3 112,53
685400	Provision Cougès à Payet	23 629,30		23 629,30	24 000,00		370,70
686651	Dotation provisions dépréciation titres de placement				36 000,00		36 000,00
69	Impôts sur les bénéfices	4 636 073,59	3 125 873,80	1 510 199,79	2 278 029,00		767 829,21
690000	Impôt sur les bénéfices	4 614 960,00	2 760 586,00	1 854 374,00	2 296 914,00		442 540,00
699100	Report en arrière des déficits	20 410,00		20 410,00	20 410,00		
699200	Produits - Fiscalisation des bonis		218 021,80	-218 021,80	-40 000,00		178 021,80
699300	C.I.C.E.	703,59		703,59	705,00		1,41
699400	Crédit Impôt Mécatot		147 266,00	-147 266,00			147 266,00
87	Pertes et profits	1 475 924,81	6 078,13	1 469 846,68	1 515 091,00		45 244,32
874100	Perte capital sur ventes réalisées	26 379,92		26 379,92	26 956,00		576,08
874120	Perte Diverses sur Ventes réalisées	1 529,50		1 529,50	3 500,00		1 970,50
874300	Titres annulés sur exercices précédents	30 251,76		30 251,76	38 000,00		7 748,24
874500	Indemnités pour gages perdus ou détériorés	28 139,43	6 078,13	22 061,30	30 000,00		7 938,70
874600	Créances rattachables couvertes par des provisions	1 140,60		1 140,60	15 000,00		13 859,40
874610	Créances rattachables non couvertes par des provisions	34,09		34,09	50,00		15,91
874900	Autres pertes exceptionnelles	1 388 449,51		1 388 449,51	1 401 585,00		13 135,49
Sous Total Section -	Fonctionnement	37 472 149,68	13 507 978,83	23 964 170,85	27 041 571,00		3 077 400,15
Investissement							
15	Provisions Passif	3 437,50		3 437,50	5 000,00		1 562,50
155000	Provisions pour pertes sur réalisations de gages c	3 437,50		3 437,50	5 000,00		1 562,50
16	Emprunts P: Investissements	20 000 000,00		20 000 000,00	20 300 000,00		300 000,00
165000	dépôts de garantie				300 000,00		300 000,00
169300	Emprunts autres établissements de Crédit	20 000 000,00		20 000 000,00	20 000 000,00		

CADRE 2
Développement des Dépenses budgétaires

Compte	Libellé	EXECUTION			PREVISIONS		
		Montant Brut des Dépenses	Reversements	Montant Net des Dépenses	Ouverts	Ordres Budgétaires	Non Employés
20	Immobilisations incorporelles	45 869,58	6 413,86	39 455,72	305 000,00		265 544,28
201300	Etudes	2 160,00		2 160,00	90 000,00		87 840,00
203000	Logiciels	43 709,58	6 413,86	37 295,72	215 000,00		177 704,28
21	Immobilisations corporelles	1 591 505,60		1 591 505,60	2 989 000,00		1 397 494,40
214000	Matériel hors informatique	56 100,01		56 100,01	264 000,00		207 899,99
214100	Matériel informatique	196 663,73		196 663,73	380 000,00		183 336,27
216000	Mobilier et matériel de bureau	64 138,66		64 138,66	150 000,00		85 861,34
216200	Agencements et installations - Bâtiments administratifs	1 274 603,20		1 274 603,20	2 195 000,00		920 396,80
23	Immobilisations en cours	568 625,63		568 625,63	1 269 000,00		700 374,37
230000	Immobilisations corporelles en cours	148 823,41		148 823,41	669 000,00		520 176,59
230100	Immobilisations incorporelles en cours	419 802,22		419 802,22	600 000,00		180 197,78
26	Titres de participation et de filiales	1 517 952,99		1 517 952,99	1 633 000,00		115 047,01
261100	certificats d'associés	17 952,99		17 952,99	33 000,00		15 047,01
261122	Prises de participation dans des sociétés financières				100 000,00		100 000,00
262921	Reprise Provision dépréciation CMB Banque	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00		
27	Dépôts et cautionnements	6 978,53		6 978,53	313 500,00		306 521,47
270100	Autres dépôts versés				10 100,00		10 100,00
270110	FGDR certificat d'association				3 400,00		3 400,00
270200	Utilisation fonds de garantie Microcrédit	1 628,53		1 628,53	5 000,00		3 371,47
275000	Cautionnements versés	5 350,00		5 350,00	295 000,00		289 650,00
Sous Total Section -	Investissement	23 734 369,83	6 413,86	23 727 955,97	26 814 500,00		3 086 544,03
Total		61 206 519,51	13 514 392,69	47 692 126,82	53 856 071,00		6 163 944,18

CADRE 3

Développement des Recettes budgétaires

Compte	Libellé	EXECUTION			PREVISIONS		
		Montant Brut Titres Recettes	Annulations	Montant Net des Recettes	Prévisions	Plus Values	Moins Values
Fonctionnement							
70	Produits des opérations de prêts	129 560 791,82	112 715 045,89	16 845 745,93	16 765 013,00	80 732,93	
700000	Intérêts et droits sur gages corporels	123 890 475,29	109 497 982,12	14 392 493,17	14 407 758,00		15 264,83
700010	Intérêts sur vente de gages	582 578,75	1,63	582 577,12	582 562,00	15,12	
705200	Pénalités de retard des prêts contentieux	3 928 287,37	3 217 054,31	711 233,06	696 009,00	15 224,06	
705210	Pénalités de retard «vente»	279 792,17	1,35	279 790,82	245 289,00	34 501,82	
707100	Droits sur adjudications	879 658,24	6,48	879 651,76	833 395,00	46 256,76	
71	Subventions	491 519,13	176 434,84	315 084,29	311 000,00	4 084,29	
711000	Autres subventions	491 519,13	176 434,84	315 084,29	311 000,00	4 084,29	
73	Charges récupérées (liées opérations bancaires)	20 757 047,36	16 227 832,48	4 529 214,88	4 511 325,00	17 889,88	
731000	Recouvrement de prestations sur prêts sur gages	16 776 065,58	14 777 702,06	1 998 363,52	1 992 978,00	5 385,52	
731010	Droits de Garde « vente »	79 278,89		79 278,89	78 697,00	581,89	
731020	Droits de garde Expertises	1 816,00		1 816,00	1 500,00	316,00	
731100	Recouvrement de prestations sur ventes de gages	1 779 519,47	13,50	1 779 505,97	1 737 375,00	42 130,97	
731200	Recouvrement de prestations sur CCART	1 907 334,18	1 449 883,90	457 450,28	447 775,00	9 675,28	
731400	Frais préparation vente	114 326,30		114 326,30	150 000,00		35 673,70
736000	Recouvrement de frais d'affranchissement	43 979,83		43 979,83	50 000,00		6 020,17
739100	Récupération de frais de garantie	244,44		244,44		244,44	
739200	Assurances CCART	54 482,67	233,02	54 249,65	53 000,00	1 249,65	
76	Produits accessoires	3 071 400,05	101 648,81	2 969 751,24	2 944 803,00	24 948,24	
763000	Locations d'immobles	2 362 259,42	90 705,50	2 271 553,92	2 264 639,00	6 914,92	
763100	Location CMP-Banque	102 793,54		102 793,54	59 043,00	43 750,54	
765000	Locations diverses	240,00		240,00	30 000,00		29 760,00
769300	Autres charges récupérables (liées à des frais gen	93 349,49		93 349,49	94 000,00		650,51
769350	Récupération Charges Locatives	295 759,97	10 943,31	284 816,66	307 764,00		22 947,34
769800	Autres charges récupérables «CMP-Banque	27 330,68		27 330,68	30 952,00		3 621,32
769810	Charges Personnels Récupérées CMP-BANQUE	146 501,94		146 501,94	136 805,00	9 696,94	
769901	Récupération téléphonique	25 049,04		25 049,04	20 000,00	5 049,04	
769905	Récupération des frais sur CCART	17 291,00		17 291,00		17 291,00	

CADRE 3

Développement des Recettes budgétaires

Compte	Libellé	EXECUTION			PREVISIONS		
		Montant Brut Titres Recettes	Annulations	Montant Net des Recettes	Prévisions	Plus Values	Moins Values
769906	Récupération des frais sur Expertises	824,97		824,97	1 600,00		775,03
77	Produits financiers	22 472 748,29	17 679 279,97	4 793 468,32	4 712 333,00	81 135,32	
770110	Intérêts Neu CP	6 556 546,03	4 973 350,78	1 583 195,25	1 060 369,00	522 826,25	
773100	Intérêts des dépôts à terme	257 200,00		257 200,00	190 694,00	66 506,00	
773101	ICNE des CAT Autres Ets	2 488 540,58	2 542 293,52	-53 752,94			53 752,94
773200	Intérêts sur compte ordinaire	26 751,59		26 751,59	40 083,00		13 331,41
773300	Intérêts Livrets d'Épargne	3 832 081,17	3 301 933,21	530 147,96	624 952,00		94 804,04
773400	Bon de caisse - Bon d'épargne	112 100,41	106 903,96	5 196,45	5 215,00		18,55
779401	Produits divers sur opération sur titre SWAP				100 000,00		100 000,00
779600	Gain de Change	211,25	61,07	150,18		150,18	
779900	Produits financiers divers				125 200,00		125 200,00
779909	Intérêts-prêts CMP-Banque	5 047 397,26	4 578 904,10	468 493,16	470 959,00		2 465,84
779910	Intérêts Prêts Subordonnés	4 151 920,00	2 175 833,33	1 976 086,67	2 094 861,00		118 774,33
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 773 851,11	4 276,52	1 769 574,59	1 608 336,00	161 238,59	
785100	Reprises des provisions utilisées pour créances do	3 140,60		3 140,60	5 000,00		1 859,40
785110	Reprises des provisions non utilisées pour créance	270 710,51	4 276,52	266 433,99	103 336,00	163 097,99	
786700	Reprises des provisions pour dépréciation des immo	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00		
87	Pertes et profits	1 436 130,00		1 436 130,00	50 000,00	1 386 130,00	
875300	Mandats annulés sur exercices précédents	61 538,96		61 538,96	5 000,00	56 538,96	
875900	Produits exceptionnels	1 374 591,04		1 374 591,04	45 000,00	1 329 591,04	
Sous Total Section -	Fonctionnement	179 563 487,76	146 904 518,51	32 658 969,25	30 902 810,00	1 756 159,25	
Investissement							
10	Dotations	708 041,35	222 767,00	485 274,35	340 000,00	145 274,35	
105200	Bons capitalisés	708 041,35	222 767,00	485 274,35	340 000,00	145 274,35	
15	Provisions	1 352 734,32		1 352 734,32	1 351 585,00	1 149,32	
155000	Provisions pour pertes sur réalisations de gages c	1 150,00		1 150,00		1 150,00	
155900	Provisions exceptionnelles PSG	1 351 584,32		1 351 584,32	1 351 585,00		0,68
20	Amortissements des immobilisations incorporelles	390 424,64		390 424,64	322 457,00	67 967,64	
201830	Amortissements frais établissement	41,42		41,42		41,42	

CADRE 3
Développement des Recettes budgétaires

Compte	Libellé	EXECUTION			PREVISIONS		
		Montant Brut Titres Recettes	Annulations	Montant Net des Recettes	Prévisions	Plus Values	Moins Values
203800	Amortissements des logiciels	390 383,22		390 383,22	322 457,00	67 926,22	
21	Amortissements des immobilisations corporelles	2 543 290,56	0,06	2 543 290,50	2 461 524,00	81 766,50	
212831	Amortissements des immeubles d'exploitation	672 738,25		672 738,25	672 739,00		0,75
212832	Amortissement des constructions reprises immo	6 748,49		6 748,49	6 748,00	0,49	
214800	Amortissements du matériel hors informatique	36 312,98	0,02	36 312,96	28 989,00	7 323,96	
214810	Amortissements du matériel informatique	286 167,23		286 167,23	239 974,00	46 193,23	
216800	Amortissements du mobilier et matériel de bureau	20 935,53	0,04	20 935,49	26 305,00		5 369,51
216820	Amortissements des agencements et installations -	1 520 388,08		1 520 388,08	1 486 769,00	33 619,08	
23	Amortissements des immobilisations en cours	1 740,00		1 740,00		1 740,00	
237000	Reprise avance immo incorporelles	1 740,00		1 740,00		1 740,00	
27	dépôts et cautionnements	30 031 255,98		30 031 255,98	30 300 000,00		268 744,02
270100	Autres dépôts versés	16 407,10		16 407,10		16 407,10	
270110	Certificats d'associations	7 448,88		7 448,88		7 448,88	
274800	Prêts Autres Prêts	20 000 000,00		20 000 000,00	30 000 000,00		10 000 000,00
274810	Prêts subordonnés à	10 000 000,00		10 000 000,00		10 000 000,00	
275000	Cautionnements versés	7 400,00		7 400,00	300 000,00		292 600,00
Sous Total Section - Investissement		35 027 486,85	222 767,06	34 804 719,79	34 775 566,00	297 897,81	268 744,02
Total		214 590 974,61	147 127 285,57	67 463 689,04	65 678 376,00	2 054 057,06	268 744,02

Etablissement : CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

Agence Comptable : Crédit municipal de Paris

COMPTE FINANCIER

Exercice : 2019

L'Agent Comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier. L'Ordonnateur soussigné, certifie l'exactitude du montant des titres de dépenses et du montant des titres de recettes inscrits au présent compte financier.

à Paris



le 28 février 2020

L'Agent Comptable,
Clarisse VAUXION

L'Ordonnateur soussigné, certifie l'exactitude du montant des titres de dépenses et du montant des titres de recettes inscrits au présent compte financier.

à Paris

le 28 février 2020

L'Ordonnateur,
Frédéric MAUGET

Adopté sans réserve (1) par le Conseil d'Administration dans la séance du 28 février 2020

à Paris

le 28 février 2020

Le Président du Conseil d'Administration,
Bernard GAUDILLERE

- (1) Mention 'Sans réserve' à rayer éventuellement.

- En cas de réserves, joindre l'exemplaire du procès-verbal de la délibération du Conseil d'Administration



DELIBERATION

N° 2019 - 06

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

Comptes sociaux et consolidés 2019 et adoption du compte administratif 2019

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

05 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

LE CONSEIL,

- Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu les articles L.514-2 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles L. 1612-12 et L. 1612-20 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2018-61 du Conseil d'Orientation et de Surveillance en date du 19 décembre 2018 relative à l'adoption du budget primitif 2019 ;
- Vu la délibération n°2019-21 du Conseil d'Orientation et de Surveillance en date du 2 juillet 2019 relative à la décision modificative n°1 du budget 2019 ;
- Vu la délibération n°2019-58 du Conseil d'Orientation et de Surveillance en date du 6 décembre 2019 relative à la décision modificative n°2 du budget 2019 modifiée par la délibération n°2020-05 en date du 28 février 2020 ;
- Vu la délibération n°2020-04 du Conseil d'Orientation et de Surveillance en date du 28 février 2020 relative à la décision modificative n°3 du budget 2019 ;
- Vu la délibération n°2019-57 du Conseil d'Orientation et de Surveillance en date du 6 décembre 2019 relative à l'adoption du budget primitif 2020 ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Le bénéfice de fonctionnement de 8 694 798,40 € est affecté :

- à hauteur de 150 000 € en report à nouveau, au bilan du Crédit Municipal de Paris. Affectation au budget 2020 au compte de bilan 120000- report à nouveau.
- à hauteur de 8 544 798,40 € en réserves, au bilan du Crédit Municipal de Paris. Affectation au budget 2020 au compte de bilan 105100- excédents capitalisés.

Article 2 : Le résultat de la section d'investissement est reporté au budget 2020, compte 105100- excédents capitalisés.

Article 3 : Les comptes sociaux et consolidés 2019 sont approuvés.

Article 4 : Après établissement des comptes administratifs et financiers 2019 destinés à être remis à la Chambre régionale des comptes selon les termes du budget 2019 adopté par la délibération n°2018-61 du Conseil d'Orientation et de Surveillance en date du 19 décembre 2018 relative à l'adoption du budget primitif 2019, l'exécution définitive du budget 2019 est arrêtée comme suit :

BUDGET DU CMP

SECTION D'INVESTISSEMENT :	
Dépenses d'investissement :	23 727 955,97
Recettes d'investissement :	34 804 719,79
Résultat d'investissement de l'exercice :	+ 11 076 763,82
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	+ 53 574 252,90
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement :	23 964 170,85
Recettes de fonctionnement :	32 658 969,25
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+8 694 798,40
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	+8 694 798,40

Article 5 : Le Conseil d'Orientation et de Surveillance

- approuve le compte annuel 2019 de l'agent comptable, conformément au document **joint en annexe**
- adopte le compte administratif 2019 ainsi que l'affectation du résultat,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

Le Vice-président,



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 07

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

Baisse des taux des comptes sur livret et des comptes à terme

LE CONSEIL,

Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
Vu les articles L. 311-2 et suivants du Code monétaire et financier ;
Vu les articles L. 514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
Vu la délibération n° 2011-54 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris ;
Vu la délibération n° 2017-05 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris ;
Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : La rémunération des produits d'épargne à vocation solidaire est définie comme suit à partir du 1^{er} mars 2020 :

	CSL	CSL bonifié	Paris Partage	CAT 12 mois	CAT 18 mois	CAT 24 mois
Nouveau taux	0,35 %	0,45 %	1,00 %	0,60 %	0,65 %	0,70 %

Article 2 : Le Directeur général est autorisé, entre deux Conseils d'Orientation et de Surveillance, à ajuster le niveau des taux des comptes sur livret et des comptes à terme ou à prendre toute mesure conservatrice en cas d'évènement affectant le niveau général des taux d'intérêt ou en cas d'évènement affectant particulièrement l'encours des produits d'épargne du CMP. Ces décisions feront l'objet d'une information lors du plus prochain Conseils d'Orientation et de Surveillance.

Le Vice-président,



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 08

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

Détention de parts de Fonds commun de titrisation

LE CONSEIL,

Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
Vu les articles L.311-2 et suivants du Code monétaire et financier ;
Vu les articles L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
Vu le règlement du Fonds commun de titrisation FONCRED III ;
Vu le contrat de cession de créances de CMP Banque au Fonds FONCRED III ;
Vu le contrat de souscription d'obligations par CMP Banque auprès de FONCRED III,
Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article unique : Le Crédit Municipal de Paris est autorisé à reprendre et à conserver jusqu'à leur maturité finale au plus tard les obligations souscrites par CMP Banque auprès du Fonds commun de titrisation FONCRED III.

Le Vice-président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BG'.

Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 – 09

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 Février 2020

Autorisation de levée de prescription de bonis

LE CONSEIL,

- Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu l'article L.514-2 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article D 514-21 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Autorise le Directeur général à lever la prescription pour les bonis de Madame I. pour un montant global de 2150,18 euros (contrats n°11052952J/14045100E).

Article 2 : Autorise le Directeur général à lever la prescription pour le boni de Madame A. pour un montant de 77,74 euros (contrat n°16017048 J).

Article 3 : Autorise le Directeur général à lever la prescription pour le boni de Madame W. pour un montant de 100,65 euros (contrat n°15011666 C).

Article 4 : Autorise le Directeur général à lever la prescription pour le boni de Monsieur D. pour un montant de 1036,86 euros (contrat n°16002466 U).

Article 5 : Autorise le Directeur général à lever la prescription pour le boni de Monsieur P. pour un montant de 3041,01 euros (contrat n°05007522 M).

Article 6 : Autorise le Directeur général à lever la prescription pour le boni de Madame A. pour un montant de 863,34 euros (contrat n°05007522 M).

Le Vice-président



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 10

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

Indemnisation suite à la contestation d'un passage en vente

LE CONSEIL,

- Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu l'article L.514-2 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article D 514-21 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article unique : Autorise le Directeur général à indemniser Monsieur D. (client n°573411) pour un montant de 1.000 euros et à lui restituer son bracelet Cartier (contrat 18029908E).

Le Vice-président



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 11

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Service des collectivités locales
et du contentieux

Séance du 28 Février 2020

Indemnisation d'un client du Prêt sur gage

LE CONSEIL,

- Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu l'article L.514-2 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article D 514-21 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article unique : Autorise le Directeur général à indemniser Monsieur T. (client n°28672) pour un montant de 127,49 euros (contrat 98051324E).

Le Vice-président



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 12

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

Approbation des rapports annuels pour 2019 de contrôle interne relatifs à la LCB-FT

LE CONSEIL,

- Vu les articles L. 514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles D. 514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport du Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Les rapports annuels pour 2019 de contrôle interne sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour le Crédit Municipal de Paris et le groupe Crédit Municipal de Paris sont approuvés.

Article 2 : Les rapports annuels pour 2019 de contrôle interne sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour le Crédit Municipal de Paris et le groupe Crédit Municipal de Paris seront transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le Vice-président



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 13

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

Actualisation du règlement du comité des crédits

LE CONSEIL,

- Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu l'article L 514 - 1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article unique : La mise à jour du règlement du Comité des crédits du Crédit Municipal de Paris est approuvée.

Le Vice-président,



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 14

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

Actualisation du règlement du comité des risques

LE CONSEIL,

- Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu l'article L 514 - 1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article unique : La mise à jour du règlement du Comité des risques du Crédit Municipal de Paris est approuvée.

Le Vice-président,



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 – 15

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

Mesure de dégagement à titre gracieux pour les prêts souscrits avant le 1^{er} janvier 2000.

LE CONSEIL,

- Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu l'article L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Les contrats de prêts sur gage contractés répondant aux critères ci-après définis pourront être dégagés à titre gracieux par leurs titulaires entre le 30 mars 2020 et le 31 août 2020. Durant cette période, aucune vente liée à ces prêts ne pourra être faite.

Passé la date du 31 août 2020, les remboursements pour dégagement ou les renouvellements se feront conformément aux conditions générales appliquées aux contrats de prêts sur gage.

Article 2 : Les contrats de prêts éligibles à cette mesure sont ceux dont l'engagement a été effectué avant le 1^{er} janvier 2000. Ils ne doivent pas en outre avoir fait l'objet d'une demande de vente requise et ne doivent pas, à la date du 30 mars 2020, avoir fait l'objet d'une vente totale ou partielle.

Article 3 : Les objets déposés au titre des contrats ayant donné lieu à un dégagement gratuit en application de la présente délibération ne pourront donner lieu à la conclusion d'un nouveau contrat de prêt sur gage avant l'expiration d'un délai de 2 mois à compter de leur dégagement.

Article 4 : Le Directeur général est autorisé à prendre tous les actes nécessaires pour la réalisation de cette mesure.

Le Vice-président,



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 16

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

Conventions de subvention pour la création d'une œuvre

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles D.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport du Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Les projets de conventions de subvention pour la création d'une œuvre avec les artistes lauréats du dispositif 1 % Marché de l'art (Loudgi Beltrame, Clarisse Hahn, Kubra Khademi, Jean-Charles de Quillacq et Louis-Cyprien Rials) sont approuvés.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer ces conventions de subvention entre le Crédit Municipal de Paris, la Ville de Paris et les artistes lauréats du dispositif 1% Marché de l'art (Loudgi Beltrame, Clarisse Hahn, Kubra Khademi, Jean-Charles de Quillacq et Louis-Cyprien Rials).

Le Vice-président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BG' with a flourish.

Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 17

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

Taux des prêts sur gage

LE CONSEIL,

- Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu l'article L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Les tarifs des prêts sur gage sont à compter du 1^{er} mars 2020 :

Prêts (€)	Taux d'intérêt annuel	Droit de garde annuel	TAEG
Inférieurs ou égaux à 300 €	2,00 %	exonération	2,00 %
Supérieurs à 300 € et inférieurs ou égaux à 1 000 €	6,80 %	1,00 %	7,80 %
Supérieurs à 1 000 € et inférieurs ou égaux à 6 000 €	7,45 %	1,00 %	8,45 %
Supérieurs à 6 000 € et inférieurs ou égaux à 20 000 €	4,80 %	1,00 %	5,80 %
Supérieurs à 20 000 €	4,80 %	1,00 %	5,80 %

Des pénalités de retard de paiement à l'échéance sont appliquées à hauteur de 0,50 % du montant du prêt par quinzaine entamée, dans la limite de 12 quinzaines maximum.

Article 2 : Les tarifs des frais annexes des prêts sur gage (non compris dans le calcul du TAEG) sont les suivants à compter du 1^{er} mars 2020 :

- frais de duplicata des pièces contractuelles : Deux euros pour les contrats de prêt supérieurs ou égaux à 300 €. Ces frais ne sont pas dus pour le paiement des bonis.
- frais de correspondance : Quatre euros pour frais de traitement des règlements des renouvellements réalisés par correspondance.

Le Vice-président,



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 18

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

Accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de caisses automatiques à recyclage et de la solution applicative de gestion associée et à leur maintenance ainsi qu'à l'acquisition de compteuses à billets et à leur maintenance pour les besoins du Crédit Municipal de Paris en deux lots séparés

LE CONSEIL,

- Vu le code de la commande publique et en particulier ses articles L. 2124-1, R. 2161-2-4 à R. 2161-5, R. 2162-1 et suivants et R. 2162-13 et R. 2162-14 ;
- Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du Crédit Municipal de Paris en date du 7 février 2020 ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Le Directeur général est autorisé à signer :

* **le lot n° 1** de l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de caisses automatiques à recyclage et de la solution applicative de gestion associée et à leur maintenance pour les besoins du Crédit Municipal de Paris à la société par actions simplifiée « SARL MONETIK », inscrite sous le numéro de SIRET n°484 264 999 00034, dont le siège social est situé Espace Lumière - Bâtiment 4 - 57 Boulevard de la République 78400 CHATOU, conclu à prix unitaires sans seuils minimum ni maximum, pour une durée ferme de 5 ans à compter de la notification de l'accord-cadre.

* **le lot n° 2** de l'accord-cadre relatif à l'acquisition de compteuses à billets et à leur maintenance pour les besoins du Crédit Municipal de Paris à la société par actions simplifiée « SARL MONETIK », inscrite sous le numéro de SIRET n°484 264 999 00034, dont le siège social est situé Espace Lumière - Bâtiment 4 - 57 Boulevard de la République 78400 CHATOU, conclu à prix unitaires sans seuils minimum ni maximum, pour une durée ferme de 5 ans à compter de la notification de l'accord-cadre.

Article 2 : La dépense en résultant est imputée aux chapitres 21 et 23 du budget d'investissement et au chapitre 63 du budget de fonctionnement du Crédit Municipal de Paris, sur les exercices 2020 et suivants.

Le Vice-président,



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 19

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

Avenant n° 3 au marché n° 2016-01 de nettoyage des locaux du Crédit Municipal de Paris

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

LE CONSEIL,

- Vu la délibération n° 2016-3 du Conseil d'orientation et de Surveillance du CMP en date du 14 avril 2016 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du CMP en date du 07 février 2020 ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Le Directeur général est autorisé à signer l'avenant n°3 au marché n° 2016-01 ayant pour objet le nettoyage des locaux du Crédit Municipal de Paris avec la SAS STEM PROPRETE en vue de prolonger la durée de ce marché de 4 mois soit jusqu'au 31 août 2020.

Article 2 : Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Article 3 : La dépense en résultant est imputée au chapitre 63 du budget de fonctionnement du Crédit Municipal de Paris sur l'exercice 2020.

Le Vice-président,



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 20

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE 02 MARS 2020

Séance du 28 février 2020

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARISService des collectivités locales
et du contentieuxConvention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

LE CONSEIL,

- Vu les articles L. 2131-1 alinéa 3, L. 3131-1 et L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles R. 2131-3, R. 3132-1 et R. 4142-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Le Directeur général est autorisé à signer la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat avec le représentant de la Préfecture de Paris Ile de France en vue de l'adhésion au système d'information @CTES pour une durée de 12 mois renouvelable à compter de la date de début d'exécution prévue par la convention au 1^{er} septembre 2020 et à prendre tout acte utile à cet effet.

Article 2 : La dépense en résultant est imputée au chapitre 63 du budget de fonctionnement du Crédit Municipal de Paris, sur les exercices 2020 et suivants.

Le Vice-président,



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020- 22

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

Montant des redevances d'occupation du domaine public pour les occupations de courte durée

LE CONSEIL,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
Vu l'article L. 514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
Vu le rapport présenté par le Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : Le montant des redevances d'occupation du domaine public pour l'occupation temporaire des espaces susceptibles d'être mis à disposition par le Crédit Municipal de Paris est fixé comme suit.

Espaces	Journée (€/HT)	Demi-journée (Durée d'occupation inférieure ou égale à 5 heures (€/HT))
Salle des ventes et salle d'exposition attenante	3.000	2.000
Galerie	3.000	2.000

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à fixer les conditions générales d'attribution d'un titre d'occupation de courte durée pour ces espaces.

Article 3 : Le Directeur général est autorisé à procéder à une mise à disposition gratuite de ces espaces pour les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Article 4 : La délibération n° 2017-51 du 14 juin 2017 relative aux tarifs de location d'espaces est abrogée.

Le Vice-président,



Bernard GAUDILLERE

ANNEXE
TABEAU DES EMPLOIS

	Emploi (H/F)	CAT	Grades	alinéa	motif	nature des fonctions	niveau de recrutement	Niveau de rémunération
4	Directeur adjoint de l'accompagnement budgétaire et de l'innovation sociale	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
5	Coordinateur de l'accompagnement budgétaire	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
6	Coordinateur inclusion financière	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
7	Coordinateur projet et partenariat	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
8	Directeur de la communication, du digital et du marketing	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris

**ANNEXE
TABLEAU DES EMPLOIS**

	Emploi (H/F)	CAT	Grades	alinéa	motif	nature des fonctions	niveau de recrutement	Niveau de rémunération
9	Responsable communication	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
10	Responsable marketing	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
11	Responsable des contenus éditoriaux	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
12	Responsable de la commande publique et des achats	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
13	Juriste	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
14	Directeur des ressources humaines et de la modernisation	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris

**ANNEXE
TABLEAU DES EMPLOIS**

	Emploi (H/F)	CAT	Grades	alinéa	motif	nature des fonctions	niveau de recrutement	Niveau de rémunération
15	Directeur des services techniques	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste.	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
16	Directeur de la sécurité	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste.	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
17	Responsable middle office	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
18	Trésorier	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
19	Contrôleur de gestion	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris

**ANNEXE
TABLEAU DES EMPLOIS**

	Emploi (H/F)	CAT	Grades	alinéa	motif	nature des fonctions	niveau de recrutement	Niveau de rémunération
20	Inspecteur général	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné.	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
21	Responsable lutte anti blanchiment et financement du terrorisme	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné.	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
22	Responsable de la filière risques	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné.	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
23	Responsable du contrôle permanent	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné.	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
24	Auditeur	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné.	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris

**ANNEXE
TABLEAU DES EMPLOIS**

	Emploi (H/F)	CAT	Grades	alinéa	motif	nature des fonctions	niveau de recrutement	Niveau de rémunération
25	Responsable de la sécurité du système d'information	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
26	Délégué à la protection des données	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
27	Directeur des systèmes d'information	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
28	Directeur adjoint des systèmes d'information	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
29	Développeur confirmé	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-II ou 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire ou dans le cadre d'un contrat de projet	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
30	Responsable support utilisateurs	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné .	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris

**ANNEXE
TABLEAU DES EMPLOIS**

Emploi (H/F)	CAT	Grades	alinéa	motif	nature des fonctions	niveau de recrutement	Niveau de rémunération
31 Responsable des systèmes applicatifs	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-II ou 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné.	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
32 Administrateur système et réseau	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-II ou 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions nécessitant une connaissance en matière de processus et de réglementation bancaire ou dans le cadre d'un contrat de projet	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné.	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
33 Directeur des prêts sur gages	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou s'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné.	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
34 Directeur adjoint des prêts sur gages	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou s'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné.	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
35 Directeur des ventes, expertises et conservation	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou s'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné.	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris
36 Responsable de la régie des œuvres et des objets	A	Attaché ou attaché principal ou attaché hors classe des administrations parisiennes	articles 3-3-1° ou 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Besoins de services ou nature des fonctions qui le justifient sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté sur le poste ou s'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils exercent des fonctions de conception et peuvent être chargés de fonctions d'encadrement	Agents recrutés sur présentation d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (niveau 6), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné.	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 444 à HEA) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris

ANNEXE
TABEAU DES EMPLOIS

	Emploi (H/F)	CAT	Grades	alinéa	motif	nature des fonctions	niveau de recrutement	Niveau de rémunération
1	Chargé d'inclusion financière	B	Secrétaire administratif de classe normale ou secrétaire administratif de classe supérieure ou secrétaire administratif de classe exceptionnelle	articles 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils sont chargés d'activités administratives d'application (application des textes ou directives de portée générale ou procédures internes) mais aussi de missions particulières qui requièrent des qualifications acquises par l'expérience professionnelle. Ils peuvent exercer des activités rédactionnelles, comptables et juridique, des fonctions administratives et financières en matière de ressources humaines, d'achats et marchés, de gestion immobilière ou dans la relation client/usager dans des domaines économique, social ou culturel. Ils peuvent assurer des fonctions d'assistant de direction ou être chargés de l'animation de l'encadrement d'une ou plusieurs équipes.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau 4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.
2	Gestionnaire budget	B	Secrétaire administratif de classe normale ou secrétaire administratif de classe supérieure ou secrétaire administratif de classe exceptionnelle	articles 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils sont chargés d'activités administratives d'application (application des textes ou directives de portée générale ou procédures internes) mais aussi de missions particulières qui requièrent des qualifications acquises par l'expérience professionnelle. Ils peuvent exercer des activités rédactionnelles, comptables et juridique, des fonctions administratives et financières en matière de ressources humaines, d'achats et marchés, de gestion immobilière dans des domaines économique, social ou culturel. Ils peuvent assurer des fonctions d'assistant de direction ou être chargés de l'animation de l'encadrement d'une ou plusieurs équipes.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau 4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.

**ANNEXE
TABLEAU DES EMPLOIS**

	Emploi (H/F)	CAT	Grades	alinéa	motif	nature des fonctions	niveau de recrutement	Niveau de rémunération
3	Rédacteur Marchés publics	B	Secrétaire administratif de classe normale ou secrétaire administratif de classe supérieure ou secrétaire administratif de classe exceptionnelle	articles 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84,53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils sont chargés d'activités administratives d'application (application des textes ou directives de portée générale ou procédures internes) mais aussi de missions particulières qui requièrent des qualifications acquises par l'expérience professionnelle. Ils peuvent exercer des activités rédactionnelles, comptables et juridique, des fonctions administratives et financières en matière de ressources humaines, d'achats et marchés, de gestion immobilière dans des domaines économique, social ou culturel. Il peuvent assurer des fonctions d'assistant de direction ou être chargés de l'animation de l'encadrement d'une ou plusieurs équipes.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau 4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.
4	Gestionnaire paie et carrières	B	Secrétaire administratif de classe normale ou secrétaire administratif de classe supérieure ou secrétaire administratif de classe exceptionnelle	articles 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84,53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils sont chargés d'activités administratives d'application (application des textes ou directives de portée générale ou procédures internes) mais aussi de missions particulières qui requièrent des qualifications acquises par l'expérience professionnelle. Ils peuvent exercer des activités rédactionnelles, comptables et juridique, des fonctions administratives et financières en matière de ressources humaines, d'achats et marchés, de gestion immobilière dans des domaines économique, social ou culturel. Il peuvent assurer des fonctions d'assistant de direction ou être chargés de l'animation de l'encadrement d'une ou plusieurs équipes.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau 4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.

**ANNEXE
TABLEAU DES EMPLOIS**

Emploi (H/F)	CAT	Grades	alinéa	motif	nature des fonctions	niveau de recrutement	Niveau de rémunération
5 Chargé de formation	B	Secrétaire administratif de classe normale ou secrétaire administratif de classe supérieure ou secrétaire administratif de classe exceptionnelle	articles 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84,53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils sont chargés d'activités administratives d'application (application des textes ou directives de portée générale ou procédures internes) mais aussi de missions particulières qui requièrent des qualifications acquises par l'expérience professionnelle. Ils peuvent exercer des activités rédactionnelles, comptables et juridiques, des fonctions administratives et financières en matière de ressources humaines, d'achats et marchés, de gestion immobilière dans des domaines économique, social ou culturel. Ils peuvent assurer des fonctions d'assistant de direction ou être chargés de l'animation de l'encadrement d'une ou plusieurs équipes.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau 4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.
6 Responsable d'équipes opérationnelles	B	Secrétaire administratif de classe normale ou secrétaire administratif de classe supérieure ou secrétaire administratif de classe exceptionnelle	articles 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84,53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils sont chargés d'activités administratives d'application (application des textes ou directives de portée générale ou procédures internes) mais aussi de missions particulières qui requièrent des qualifications acquises par l'expérience professionnelle. Ils peuvent exercer des activités rédactionnelles, comptables et juridiques, des fonctions administratives et financières en matière de ressources humaines, d'achats et marchés, de gestion immobilière ou dans la relation client/usager dans des domaines économique, social ou culturel. Ils peuvent assurer des fonctions d'assistant de direction ou être chargés de l'animation de l'encadrement d'une ou plusieurs équipes.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau 4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.

**ANNEXE
TABLEAU DES EMPLOIS**

Emploi (H/F)	CAT	Grades	alinéa	motif	nature des fonctions	niveau de recrutement	Niveau de rémunération
7 Responsable service épargne	B	Secrétaire administratif de classe normale ou secrétaire administratif de classe supérieure ou secrétaire administratif de classe exceptionnelle	articles 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84,53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils sont chargés d'activités administratives d'application (application des textes ou directives de portée générale ou procédures internes) mais aussi de missions particulières qui requièrent des qualifications acquises par l'expérience professionnelle. Ils peuvent exercer des activités rédactionnelles, comptables et juridiques, des fonctions administratives et financières en matière de ressources humaines, d'achats et marchés, de gestion immobilière ou dans la relation client/usager dans des domaines économique, social ou culturel. Ils peuvent assurer des fonctions d'assistant de direction ou être chargés de l'animation de l'encadrement d'une ou plusieurs équipes.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau 4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.
8 Chargé de clientèle épargne/prêts sur gages	B	Secrétaire administratif de classe normale ou secrétaire administratif de classe supérieure ou secrétaire administratif de classe exceptionnelle	articles 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84,53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils sont chargés d'activités administratives d'application (application des textes ou directives de portée générale ou procédures internes) mais aussi de missions particulières qui requièrent des qualifications acquises par l'expérience professionnelle. Ils peuvent exercer des activités rédactionnelles, comptables et juridiques, des fonctions administratives et financières en matière de ressources humaines, d'achats et marchés, de gestion immobilière ou dans la relation client/usager dans des domaines économique, social ou culturel. Ils peuvent assurer des fonctions d'assistant de direction ou être chargés de l'animation de l'encadrement d'une ou plusieurs équipes.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau 4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.
9 Responsable sécurité	B	Technicien ou technicien principal de 2ème classe ou technicien principal de 1ère classe	articles 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84,53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils sont chargés de l'encadrement intermédiaire des équipes au sein de leur domaine d'activité, du suivi et du contrôle du bon fonctionnement des mesures tant matérielles que organisationnelles prises pour la sécurité des biens et des personnes. Ils peuvent participer à la mise en oeuvre du budget et du contrôle de gestion.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau 4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochés de ceux de l'emploi concerné. Ils ont vocation à occuper des emplois correspondant à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.

ANNEXE
TABEAU DES EMPLOIS

	Emploi (H/F)	CAT	Grades	alinéa	motif	nature des fonctions	niveau de recrutement	Niveau de rémunération
10	Responsable gestion technique du bâtiment	B	Technicien ou technicien principal de 2ème classe ou technicien principal de 1ère classe	articles 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84,53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils sont chargés de la conduite des chantiers, de l'encadrement des équipes et du contrôle des travaux confiés aux entreprises. Ils peuvent participer à la mise en oeuvre du budget et du contrôle de gestion. Ils contrôlent l'entretien et le fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochées de ceux de l'emploi concerné. Ils ont vocation à occuper des emplois correspondant à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.
11	Responsable des moyens généraux	B	Technicien ou technicien principal de 2ème classe ou technicien principal de 1ère classe	articles 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84,53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils sont chargés de la conduite des chantiers, de l'encadrement des équipes et du contrôle des travaux confiés aux entreprises. Ils peuvent participer à la mise en oeuvre du budget et du contrôle de gestion. Ils contrôlent l'entretien et le fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochées de ceux de l'emploi concerné. Ils ont vocation à occuper des emplois correspondant à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.
12	Responsable maintenance/travaux	B	Technicien ou technicien principal de 2ème classe ou technicien principal de 1ère classe	articles 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84,53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils sont chargés de la conduite des chantiers, de l'encadrement des équipes et du contrôle des travaux confiés aux entreprises. Ils peuvent participer à la mise en oeuvre du budget et du contrôle de gestion. Ils contrôlent l'entretien et le fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochées de ceux de l'emploi concerné. Ils ont vocation à occuper des emplois correspondant à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.
13	Développeur	B	Technicien ou technicien principal de 2ème classe ou technicien principal de 1ère classe	articles 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84,53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils sont chargés d'exercer des missions d'études et de projets et être associés à des travaux de programmation dans tous les domaines de l'informatique. Ils peuvent être investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de services dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochées de ceux de l'emploi concerné. Ils ont vocation à occuper des emplois correspondant à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.

**ANNEXE
TABLEAU DES EMPLOIS**

	Emploi (H/F)	CAT	Grades	alinéa	motif	nature des fonctions	niveau de recrutement	Niveau de rémunération
14	Technicien support utilisateurs	B	Technicien ou technicien principal de 2ème classe ou technicien principal de 1ère classe	articles 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84,53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils sont chargés d'exercer des missions d'études et de projets et être associés à des travaux de programmation dans tous les domaines de l'informatique. Ils peuvent être investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de services dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochées de ceux de l'emploi concerné. Ils ont vocation à occuper des emplois correspondant à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.
15	Superviseur magasin	B	Technicien ou technicien principal de 2ème classe ou technicien principal de 1ère classe	articles 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84,53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Ils sont chargés de la conservation des objets confiés au Crédit Municipal de Paris dans le cadre de ses activités de prêts sur gages ou de conservation. Ils peuvent être chargés d'encadrement des équipes et investis de responsabilités particulières.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochées de ceux de l'emploi concerné. Ils ont vocation à occuper des emplois correspondant à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.
16	Chargé de conservation	B	Technicien ou technicien principal de 2ème classe ou technicien principal de 1ère classe	articles 3-II ou 3-1 ou 3-2 ou 3-3-1° de la loi n° 84,53 du 26 janvier 1984	Pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou pour les besoins de continuité de services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes voir dans le cadre d'un contrat de projet	Ils sont chargés de la conservation des objets confiés au Crédit Municipal de Paris dans le cadre de ses activités de prêts sur gages ou de conservation. Ils peuvent être chargés d'encadrement des équipes et investis de responsabilités particulières, notamment en matière de conservation préventive.	Agents recrutés sur présentation d'un diplôme classé au moins au niveau IV (niveau4), ou d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions et des domaines d'activité susceptibles d'être rapprochées de ceux de l'emploi concerné. Ils ont vocation à occuper des emplois correspondant à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie	Sur la base des grilles indiciaires afférentes à ce corps (IB 372 à 707) assorti du régime indemnitaire applicable au Crédit Municipal de Paris.

DELIBERATION

N° 2020 - 23

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

Mise à jour de délibérations portant création de postes

LE CONSEIL,

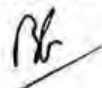
- Vu les articles L. 514-2 et R. 514-32 du code monétaire et financier ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3 ;
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;
- Vu le décret n° 2007-767 du 9 mai 2007 modifié par le décret n° 2016-1881 du 26 décembre 2016 portant statut particulier du corps des Attachés d'administrations parisiennes ;
- Vu le décret n° 2015-51 du 22 janvier 2015 modifiant le décret n° 2007-1444 du 8 octobre 2007 portant statut particulier du corps des administrateurs de la ville de Paris ;
- Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris n° 2012-72 du 17 décembre 2012, portant statut particulier applicable au corps des secrétaires administratifs du Crédit Municipal de Paris ;
- Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris n° 2013-50 du 6 décembre 2013, portant statut particulier du corps des techniciens du Crédit Municipal de Paris ;
- Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris n° 2016-34 du 8 décembre 2016, portant dispositions statutaires communes à divers corps de catégorie B du Crédit Municipal de Paris ;
- Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris n° 2016-35 du 8 décembre 2016, portant échelonnement indiciaire des corps de catégorie B du Crédit Municipal de Paris ;
- Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris n° 2017-25 du 30 mars 2017, portant statuts particuliers des adjoints techniques du Crédit Municipal de Paris ;
- Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris n° 2017-24 du 30 mars 2017, portant statuts particuliers des adjoints administratifs du Crédit Municipal de Paris ;
- Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris n° 2017-22 du 30 mars 2017, portant dispositions statutaires communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C du Crédit Municipal de Paris ;
- Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris n° 2017-23 du 30 mars 2017, portant échelonnement indiciaire des corps de catégorie C du Crédit Municipal de Paris ;
- Vu la délibération n° 2018-76 du Conseil d'Orientation et de Surveillance en date du 19 décembre 2018, modifiée, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel au Crédit Municipal de Paris ;
- Vu la délibération n° 2019-48 du Conseil d'Orientation et de Surveillance en date du 7 octobre 2019 sur la mise à jour de délibérations portant création de postes ;
- Vu le recours exercé par le préfet de Paris en date du 6 décembre 2019 sur la délibération n° 2019-48 susvisée ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général,

DELIBERE :

Article premier : En tant que de besoin, les emplois du Crédit Municipal de Paris cités dans le **tableau joint en annexe** pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public conformément aux articles 3 à 3-7 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 2 : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi sont précisés, ainsi que le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération lorsque le Crédit Municipal de Paris pourvoit à cet emploi par le recrutement d'un agent contractuel.

Le Vice-président



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020- 24

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

Part variable du Directeur général au titre de l'année 2019

LE CONSEIL,

Vu les articles L 514.1 et suivants du code monétaire et financier ;
Vu l'arrêté en date du 14 avril 2016 de la Maire de Paris portant nomination de M. Frédéric Mauget en qualité de Directeur général du Crédit Municipal de Paris à compter du 15 avril 2016 ;
Vu la délibération n°2019-18 du COS en date du 29 mars 2019 ;
Vu le rapport présenté par le Vice-président du COS ;

DELIBERE :

Article unique : Il est attribué au Directeur général du Crédit Municipal de Paris, au titre de l'année 2019, une part variable d'un montant de

Le Vice-président,



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 25

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

Convention de partenariat et de soutien financier du FASTT aux activités d'accompagnement budgétaire du CMP

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles D.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu l'avis du Comité mécénat du CMP en date du 26 février 2020 ;
- Vu le rapport du Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : La convention de partenariat entre le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire et le Crédit Municipal de Paris pour l'année 2020 est approuvée.

Article 2 : La convention financière entre le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire et le Crédit Municipal de Paris pour l'année 2020 est approuvée.

Article 3 : Le Directeur général est autorisé à signer la convention de partenariat et la convention financière entre le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire et le Crédit Municipal de Paris.

Le Vice-président



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 26

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieuxConvention entre le Crédit municipal de Paris et le PIMMS de Paris

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles D.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport du Directeur général

DELIBERE :

Article premier : La convention entre le Crédit Municipal de Paris et le PIMMS de Paris est approuvée.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer la convention entre le Crédit Municipal de Paris et le PIMMS de Paris.

Le Vice-président



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION**N° 2019° - 27**PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS**02 MARS 2020**Service des collectivités locales
et du contentieux**CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Séance du 28 février 2020

Convention de subvention entre l'association Finances & Pédagogie et le Crédit Municipal de Paris**LE CONSEIL,**

- Vu les articles L. 514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles D. 514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport du Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : La convention de partenariat et la convention de subvention entre l'association Finances & Pédagogie et le Crédit Municipal de Paris pour l'année 2020 sont approuvées.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer ces conventions entre l'association Finances & Pédagogie et le Crédit Municipal de Paris.

Le Vice-président



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 28

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

Convention de partenariat entre le Crédit Municipal de Paris et l'association Paris et Compagnie

LE CONSEIL,

- Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu l'article L.514-2 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général,

DELIBERE :

Article premier : La convention de partenariat entre le Crédit Municipal de Paris et l'association Paris et Compagnie est approuvée.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer la convention de partenariat entre le Crédit Municipal de Paris et l'association Paris et Compagnie.

Le Vice Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BG' with a flourish.

Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 29

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

Service des collectivités locales
et du contentieux

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Séance du 28 février 2020

Convention entre le Crédit Municipal de Paris et l'Ansa

LE CONSEIL,

- Vu les articles L.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles D.514-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le rapport du Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : La convention de partenariat et la convention de subvention entre le Crédit Municipal de Paris et l'Ansa pour l'année 2020 sont approuvées.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer ces conventions entre le Crédit Municipal de Paris et l'Ansa pour l'année 2020.

Le Vice-président



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION**N° 2020 - 30**PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS**02 MARS 2020**Service des collectivités locales
et du contentieux**CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Séance du 28 février 2020

Protocole transactionnel avec Mme B.**LE CONSEIL,**

- Vu la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu les articles L.514-2 et suivants du Code monétaire et financier ;
- Vu le projet de protocole transactionnel avec Mme B. ;
- Vu le rapport présenté par le Directeur général :

DELIBERE :

Article unique : Le Directeur général est autorisé à signer le protocole transactionnel avec Mme B. relatif au microcrédit n°2014019857U pour un montant de 1035,76 €.

Le Vice-président,



Bernard GAUDILLERE

DELIBERATION

N° 2020 - 31

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

02 MARS 2020

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Service des collectivités locales
et du contentieux

Séance du 28 février 2020

Convention de mécénat entre Crédit Municipal de Paris et l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes

LE CONSEIL,

- Vu le Code monétaire et financier, notamment les articles L. 311-2, L. 514-1 et suivants ;
- Vu le projet de convention ;
- Vu le rapport du Directeur général ;

DELIBERE :

Article premier : La convention de mécénat pour l'année 2020 entre le Crédit Municipal de Paris et l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes est approuvée.

Article 2 : Le Directeur général est autorisé à signer la convention de mécénat entre le Crédit Municipal de Paris et l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes.

Le Vice-président,



Bernard GAUDILLERE

nbr pages	n° page répert délib	2018 / 2020	PJ	Date COS	Date Contrôle de Légalité
COS 28 FEVRIER 2020					
2	02	Budget 2020 - DM1 + annexe	1	28-févr-20	2-mars-20
	03	Immatriculation à l'ORIAS du CMP		28-févr-20	5-mars-20
3	04	budget 2019 - DM3 + annexe	1	28-févr-20	5-mars-20
2	05	budget 2019 - DM2 mise à jour		28-févr-20	5-mars-20
2	06	comptes sociaux et consolidés 2019 et adoption du compte administratif 2019 (+ annexe)	1	28-févr-20	5-mars-20
	07	Baisse des taux des comptes sur livret et des comptes à terme		28-févr-20	2-mars-20
	08	Détention de parts de Fonds commun de titrisation		28-févr-20	2-mars-20
	09	autorisation de levée de prescription de bonis		28-févr-20	2-mars-20
	10	Indemnisation suite à la contestation d'un passage en vente		28-févr-20	2-mars-20
	11	Indemnisation d'un client du Prêt sur gage		28-févr-20	2-mars-20
	12	Approbation des rapports annuels pour 2019 de contrôle interne relatifs à la LCB-FT		28-févr-20	2-mars-20
	13	Actualisation du règlement du comité des crédits	1	28-févr-20	2-mars-20
	14	Actualisation du règlement du comité des risques	1	28-févr-20	2-mars-20
	15	Mesure de dégagement à titre gracieux pour les prêts souscrits avant le 1er janvier 2000	1	28-févr-20	2-mars-20
	16	conventions de subvention pour la création d'une œuvre (1% marché de l'art)	5	28-févr-20	2-mars-20
	17	Taux des prêts sur gage		28-févr-20	2-mars-20
	18	Accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de caisses automatiques à recyclage et de la solution applicative de gestion associée et à leur maintenance ainsi qu'à l'acquisition de compteuses à billets et à leur maintenance pour les besoins du CMP en deux lots séparés	1	28-févr-20	2-mars-20
	19	Avenant n° 3 au marché 2016-01 de nettoyage des locaux du CMP	1	28-févr-20	2-mars-20
	20	Convention sur la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat	1	28-févr-20	2-mars-20
	21	Constat de désaffectation et déclassement du domaine public de locaux sis 80 rue Feray 91100 Corbeil Essonnes	1	28-févr-20	2-mars-20
	22	Montant des redevances d'occupation du domaine public pour les occupations de courte durée		28-févr-20	2-mars-20
2	23	mise à jour de délibérations portant création de postes (+ annexe de 13 pages)	1	28-févr-20	2-mars-20
	24	Part variable du Directeur général au titre de l'année 2019	NPD	28-févr-20	2-mars-20
	25	Convention de partenariat et de soutien financier du FASTT aux activités d'accompagnement budgétaire du CMP	2	28-févr-20	2-mars-20
	26	Convention entre le CMP et le PIMMS de Paris	1	28-févr-20	2-mars-20
	27	Convention de subvention entre l'association Finances & Pédagogie et le CMP	2	28-févr-20	2-mars-20
	28	Convention de partenariat entre le CMP et l'association Paris et Compagnie	1	28-févr-20	2-mars-20
	29	Convention entre le CMP et l'ANSA	2	28-févr-20	2-mars-20
	30	Protocole transactionnel avec Mme B.		28-févr-20	2-mars-20
	31	convention de mécénat entre CMP et l'Association de soutien à la Fondation des Femmes	1	28-févr-20	2-mars-20

4